

# Conseil municipal

---

**17 novembre 2020**

## Procès-verbal

**Présidence :** Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Jean-Christian SCHNELL, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Laurence JOSSET, Richard LEJEUNE (*Maires-adjoints*), Mohamed KASMI, Naïma CONTE EL ALAMI, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT (à compter du point 2), Georges LEFEBURE, Dominique PAGES, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Vincent POUYET (à compter du point 2), Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Olivier GONZALEZ, Juliette DECAUDIN, Jean-François BARATON, Isabelle TOUSSAINT, Stéphane MICHEL, Marie-Pierre DELAIGUE, Hélène ALEXANDRIDIS (*Conseillers municipaux*).

### **Absents :**

Julie MARTINOT, Carmen OJEDA-COLLET, Olivier BLANCHARD (*Conseillers municipaux*)

### **Procurations :**

Julie MARTINOT	à	Valérie LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET	à	Jean-François BARATON
Olivier BLANCHARD	à	Marie-Pierre DELAIGUE

**Secrétaire de séance :** Juliette DECAUDIN (*Conseillère municipale*)

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020 .....</b>	<b>5</b>
<b>III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE .....</b>	<b>5</b>
1. Règlement intérieur du conseil municipal.....	5
2. Débat d’orientations budgétaires pour la période 2021-2023 .....	10
<b>IV. AMÉNAGEMENT – BÂTIMENTS - TRANSPORTS.....</b>	<b>25</b>
1. Remise partielle du loyer commercial du restaurant « Au Petit Chez soi » .....	25
2. Opposition au transfert de compétence en matière de PLU, ou de document d’urbanisme en tenant lieu, à la communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc .....	266
3. Convention de transfert de propriété d’équipements sonores pour personnes non-voyantes et malvoyantes entre le Rotary Club « La Celle-Saint-Cloud / Bougival » et la ville de La Celle-Saint-Cloud .....	299
4. Décisions municipales .....	30
<b>V. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>30</b>

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de commencer notre séance par l'appel, je passe la parole à Sylvie.

*(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)*

**I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE****Monsieur le Maire**

Avant de commencer la séance du conseil, je vais demander un ou une secrétaire de séance. Juliette est candidate, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non ? Autant que je vous propose de voter : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Elle est élue secrétaire de séance, bravo Juliette.

Avant de commencer la séance du conseil municipal, je voudrais d'abord vous rappeler les drames que notre pays a vécus au cours des dernières semaines, et notamment les deux faits terribles qui ont endeuillé notre pays, la France, les 16 et 26 octobre. Ils ont d'ailleurs engendré une immense émotion et également une prise de conscience, même si, à une époque d'hyper médiatisation, l'actualité la plus immédiate vient souvent remplacer celle qui vient de se passer.

Je voudrais évidemment évoquer devant vous l'assassinat abominable de Samuel Paty, ce professeur d'histoire-géographie au Collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine le vendredi 16 octobre. D'après ce que l'on a lu, les uns et les autres, c'était un professeur respecté et aimé de ses élèves, qui enseignait l'histoire et la géographie bien sûr mais qui, au-delà de cela, enseignait la liberté d'expression et au fond les libertés fondamentales et c'est ça la base de l'éducation.

Il y a eu ensuite le meurtre de trois personnes, des fidèles, dans l'église Notre-Dame-de-Nice le 29 octobre, moins de deux semaines après l'assassinat de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine. Cet assassinat a replongé notre pays dans l'horreur d'un terrorisme sans limites.

Ce sont des faits qui, très rapidement du fait de l'expression des médias, s'éloignent de la mémoire vive que nous pouvons avoir. Mais ce sont des faits d'une gravité extrême, qui sont le fruit d'un radicalisme exacerbé et qui nous invitent aussi à prendre la mesure de la menace terroriste, qui est présente sur le territoire national, mais qui est aussi présente sur les théâtres extérieurs et à laquelle nous avons à faire face. Comme on l'a d'ailleurs vu le 11 novembre avec l'attentat commis contre des diplomates français à Djeddah en Arabie Saoudite.

Notre pays s'est montré solidaire, uni, dans la compassion à l'égard des victimes et de leurs familles, mais aussi résolu et combattif face à cette menace terrible et aux atteintes aux libertés fondamentales. A La Celle-Saint-Cloud nous nous sommes associés à cet hommage national rendu à Samuel Paty et à la minute de silence qui a eu lieu ensuite dans chacune de nos écoles, collèges, lycées et auquel nous avons évidemment participé.

Cela n'a aucun rapport, mais néanmoins je voudrais associer à cet hommage que je vous propose de rendre ce soir le fait de saluer la mémoire d'un ancien maire de La Celle Saint-Cloud, Jean-Louis Gasquet, qui est décédé le 24 octobre dernier, il y a moins d'un mois. Il nous a quittés au terme d'une vie riche d'engagements, à La Celle Saint-Cloud et au-delà, et de responsabilités. Je vous rappelle que Jean-Louis Gasquet était né en 1923 à Monte-Carlo et qu'il a consacré près de six décennies, 60 ans, de 1961 à 2020, à notre ville mais pas seulement, à de grandes causes nationales qui lui tenaient particulièrement à cœur.

Je voudrais rappeler que Jean-Louis Gasquet est arrivé à La Celle-Saint-Cloud en juin 1961, un certain nombre d'entre nous n'étaient probablement pas nés à cette date, n'est-ce pas Olivier, n'est-ce pas Juliette, n'est-ce pas Laurent ? Et il s'est vu confier très vite des responsabilités locales, d'abord au Conseil syndical de la Résidence de l'Etang-sec et puis, en 1965, au Conseil municipal de la ville qu'il a intégré à la demande de Lucien-René Duchesne qui a été maire de 1959 à 1981. Il a été l'adjoint au maire chargé du scolaire, de la culture, premier-adjoint au maire et élu en 1981, après la démission de Lucien-René Duchesne. Il a exercé cette fonction jusqu'en 1995 avec une équipe dont je voudrais rappeler d'ailleurs quelques noms que certains parmi nous ont connus et qui étaient des gens de très grande qualité, de service, de dévouement. Ils ont manifesté leur sens de la disponibilité dans la ville : Théodore Boisard, Henri Grelu, Eliane Dufau, Nicole Depois, Albert Pencéra, André Joly, Claude Scarpitta, Claude Monfort, Michel Bisdorff aussi qui a été dans notre équipe et bien d'autres encore.

Jean-Louis Gasquet nous a représentés au Conseil général pendant 20 ans, de 1984 à 2004, Président de la Commission des Finances pendant 6 ans, et Vice-Président du Conseil général auprès de Franck Borotra. Son bilan est très remarquable, dans le sillage de Lucien-René Duchesne il a parachevé la réalisation des grands équipements publics de la ville. Il a favorisé aussi le développement des services à la population, à une époque où la population de La Celle Saint-Cloud a quand même crû de façon rapide et très significative. Nous lui devons notamment le développement de l'ASSARTX devenue le Carré des Arts, l'essor du Club sportif cellois dont il était président, la dynamique du CPEA et bien d'autres services encore. Il a mis sur pied les équipements Jonchère pour la Petite enfance et il était, jusqu'à ses derniers jours, engagé auprès des personnes âgées puisqu'il était Président du Club Renaissance.

Mais vous savez aussi que son action en faveur du jumelage a été exceptionnelle : il a signé en 1983 un accord de jumelage avec Beckum, accord que nous avons toujours et qui vit toujours de manière très active et également un accord avec la ville de Settat en 1989 ; deux jumelages. Inutile de le dire car tout le monde le sait, le jumelage avec Beckum est très vivant et très actif, l'autre l'est beaucoup moins. Jean-Louis Gasquet se rendait chaque année à Beckum et il faut rappeler cette anecdote : c'est que Bernd Schnell, qui avait été maire de Beckum il y a une trentaine d'années, l'invitait toujours à participer au défilé des personnalités de la ville au moment du carnaval. Ce défilé, dans la vie allemande, est quelque chose d'important, où l'on rend hommage, où l'on salue les personnes qui jouent un rôle important dans la vie publique.

Je voudrais aussi rappeler que Jean-Louis Gasquet était un Européen convaincu, qu'il a toujours pris fait et cause pour l'Europe, qu'il a présidé le Mouvement européen des Yvelines, qu'il avait animé la section locale du Mouvement européen à La Celle-Saint-Cloud, et qu'il a présidé pendant un certain nombre d'années le Mouvement européen d'Île-de-France. C'est vous dire son engagement en faveur de l'Europe.

Son parcours, qui est un parcours d'excellence, a été honoré par des distinctions nationales : la Médaille d'or du Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Légion d'honneur qu'il a reçue en 2006, qui lui a été remise par Gérard Larcher, l'actuel Président du Sénat.

Jean-Louis Gasquet était un homme de culture, de dignité, d'élégance, d'humour aussi, ce sont quelques traits qui surgissent à l'évocation de son nom. Il faut rappeler son ancrage philosophique qui en faisait un humaniste et je voudrais dire que finalement pour nous, moi-même et bien d'autres, il a été comme un passeur de témoin entre les années 60 et les années 70. Non pas l'immédiate après-guerre mais l'après-guerre quand même et ces années 2020 qui sont les nôtres. Un passeur de témoin qui a marqué la vie de la ville, qui a eu une place dans le département des Yvelines et qui a eu de multiples et importants engagements politiques.

En votre nom à tous, bien sûr, j'ai adressé à ses enfants et petits-enfants, à son gendre, à sa famille, nos condoléances et les ai assurés de notre très vive gratitude à l'égard de l'action

remarquable accomplie par leur père Jean-Louis Gasquet. Je vous propose que nous nous arrêtions pour une minute de silence.

*(Le conseil municipal marque une minute de silence)*

Je vous remercie.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

### **Monsieur le Maire**

Nous allons reprendre le cours de cette séance du conseil municipal, avec des sujets importants, en particulier la présentation des orientations budgétaires. Mais avant je vais donc vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil du 5 octobre 2020. Comme il est d'usage, je vais demander s'il y a des questions, des interventions, des modifications à apporter à ce procès-verbal. Il n'y en a pas. Je vous invite à voter : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

## **III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE**

### **1. Règlement intérieur du conseil municipal**

#### **Monsieur le Maire**

Nous passons au premier point de l'ordre du jour avec une proposition de règlement intérieur pour le conseil municipal et je vais demander à Valérie Laborde de le présenter.

#### **Madame LABORDE**

Selon l'article L2120-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal ci-annexé.

J'aurais juste voulu reprendre quelques points qui ont été touchés dans cette révision du règlement intérieur, rappeler, comme cela vient d'être dit, que toutes les dispositions sont dans le CGCT, le Code Général des Collectivités Territoriales. Chacun peut donc s'y reporter librement en cas de doute ou de questionnement.

Certaines dispositions de notre règlement intérieur doivent être mises à jour, du fait essentiellement de l'évolution de la loi. Je pense que vous avez pu le regarder et le lire. Quelques points à faire remarquer :

- D'abord, dans le chapitre 1, une partie touchant la dématérialisation, qui devient le principe de la communication des documents désormais, l'écrit n'étant qu'une possibilité à la demande. Sa mise en place va, bien sûr, se faire progressivement et ce soir nous allons en voter le principe ;

- Dans le chapitre 2 concernant les comités consultatifs, anciennement commissions extra-municipales, le contenu de chacun des comités est précisé. Et la commission Handicap, qui existe déjà depuis de nombreuses années, ne figurait pas dans le règlement intérieur et elle prend donc toute sa place naturellement ;
- Dans les chapitres 3, 4, 5, ce sont des mises à jour ;
- Dans le chapitre 6 : l'ordre du tableau, c'est aussi une mise à jour ;
- Et enfin, dans le dernier chapitre concernant le journal, il y a une mise par écrit des pratiques actuelles et, entre autres, une réponse qui a été une demande faite par l'opposition qui est que le nom et l'adresse mail des groupes ne figurent pas dans le décompte des signes.

Voilà donc, en gros, ce qu'il me semblait important mais j'attends vos questions.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Je vais évidemment proposer à ceux qui veulent intervenir de le faire. Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Tout d'abord, ne serait-il pas possible, puisque l'on est certainement amenés à rester un certain nombre de temps dans cette salle dans le futur, d'avoir des micros ? C'est techniquement difficile, ou pas ? Parce que ce serait quand même plus pratique.

### **Monsieur le Maire**

C'est quand même assez complexe d'installer des micros dans une salle qui est un gymnase. Je vais vous laisser poser votre question, mais sur ce sujet on est dans une période de confinement dont on peut espérer qu'elle ne dure pas éternellement. On ne va donc pas investir dans un système adapté à cette salle pour devoir finalement le lever, parce que l'on a encore un conseil au mois de décembre. Que se passera-t-il après décembre ? Bien malin qui peut dire si l'on sera dans le confinement ou pas, je n'en sais rien, personne n'en sait rien, mais il y a encore une hypothèse sur le mois de décembre. Et ensuite, j'espère qu'un jour on réintègrera la salle du conseil municipal à la mairie, on est donc dans une situation très provisoire. Je vais vous laisser poser votre question, Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Je vous remercie d'avoir pris en compte notre remarque concernant les noms et prénoms, comme cela on pourra mettre les prénoms des gens, ce sera plus élégant que de ne mettre que les initiales. Il y a une chose qui me perturbe un peu : il est dit qu'il y a un bon à tirer, mais en fait on n'en a jamais eu. On nous dit que : « *A compter du jour de réception par le service Communication (...), en cas de correction et sur demande du président du groupe, le bon à tirer lui sera transmis* ».

### **Madame LABORDE**

Quand vous soumettez votre tribune, qu'elle a dû être revue parce qu'elle était trop longue, notamment, elle vous est resoumise après, avant d'avoir le bon à tirer pour le journal. Quand vous faites une tribune, par exemple, qui est trop longue ou qui a dû être reprise, elle vous est soumise avant l'édition du journal. Si tel n'était pas le cas il faudrait que je revoie ce qu'il se passe.

### **Monsieur MICHEL**

Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez raison, Monsieur Delaporte, en revanche il est fort probable que d'autres périodes de confinement se concrétisent, pourquoi ne pas opter pour de la visio, avec une retransmission en direct sur Facebook ? Cela permettrait aussi au public qui ne peut pas venir, par exemple ce soir, de vivre le conseil, c'est ce qui se fait dans un certain nombre de villes. Pour le coup l'investissement est quasiment nul, sauf à travailler un peu du côté de l'informatique et des réseaux sociaux.

**Monsieur le Maire**

Vous avez d'autres point à évoquer sur le règlement intérieur ? Non ? Parce que là ce n'est pas une question sur le règlement intérieur, elle est indépendante. Je pense qu'il faut étudier cela, je pense d'ailleurs que de manière plus générale on est d'ailleurs en train d'étudier, et on le prévoit dans le cadre du budget, toutes sortes de façons de télétravailler en utilisant les moyens informatiques. Actuellement, on est dans une période de télétravail pour un certain nombre d'agents de la collectivité. Il a donc fallu mettre en place avec Sylvie, et la Directrice Générale des Services mais Sylvie en particulier, un certain nombre d'outils informatiques auprès des équipes pour permettre la mise en place d'un vrai télétravail et d'alterner entre travail en présentiel et travail à la maison. Premièrement, un équipement informatique qui est en cours, qui est lourd.

Et puis, il y a un deuxième aspect des choses : la visioconférence pour les élus, les personnels de la mairie également, pour l'ensemble des équipes municipales, dans le cadre du travail municipal. Et notamment les relations avec des partenaires extérieurs, c'est d'ailleurs le cas actuellement en travaillant par Zoom, TMS, avec les autres collectivités ou avec nos partenaires, prestataires et autres. Ça, c'est quelque chose qui s'est fortement développé, mais il faut que nous développions maintenant, en interne, des moyens pour mieux travailler et pour travailler par visioconférence, c'est l'urgence absolue.

Ensuite, il y a la question du conseil municipal, qui est indépendante de la situation sanitaire et du mode de travail actuel. C'est quelque chose que les collectivités ont mis en place dans d'autres circonstances, à d'autres époques, effectivement pour relayer par Facebook le travail municipal. C'est le troisième étage de la fusée qu'il faut regarder, je demande à l'équipe, Michel Aubouin, Benoît Vignes et Valérie Duponchel, de regarder comment l'on peut progressivement mettre en place les outils ; je pense que cela mérite qu'on les regarde de près.

Indépendamment de cela, est-ce qu'il y a d'autres questions sur le règlement intérieur ? Madame Delaigue.

**Madame DELAIGUE**

J'en ai déjà parlé, dans le chapitre 1 sur les convocations. Effectivement, Valérie Laborde soulignait que ce qui avait changé c'est qu'elles seraient dématérialisées. Pourquoi pas ? Mais avec la convocation que l'on a toujours reçue jusqu'à présent il y avait aussi les documents qui vont avec : la synthèse, les annexes, etc. En ce qui nous concerne, on souhaite donc conserver une version papier avec tous les dossiers.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est écrit : « *ou, si les conseillers municipaux en font la demande* (Madame Delaigue en fait la demande) *adressés par écrit à leur domicile* ».

**Madame DELAIGUE**

Ensuite, toujours dans le chapitre convocation, l'article 2 : « *Le délai de convocation est fixé à cinq jours* », cela n'a pas changé. Cela me donne l'occasion de rebondir, quand même, sur la publicité des convocations au conseil municipal qui devrait être faite sur le site de la ville. J'ai encore regardé hier et le dernier annoncé est celui de février. Les comptes rendus, eux, sont bien à jour, mais les conseils municipaux annoncés ne le sont pas du tout. Cela explique qu'au conseil du 5 octobre, où je ne pouvais malheureusement pas venir, Monsieur Olivier Blanchard s'est quand même inquiété de cette convocation très tardive pour le conseil du 5 octobre. Et vous lui avez répondu, semble-t-il — et d'ailleurs je crois que j'ai vu sur le compte-rendu — qu'il n'avait qu'à aller voir sur le site. Je l'ai fait, il n'y a pas ceux du 5 octobre, d'aujourd'hui et du mois de décembre, ce qui n'est quand même pas très bien.

Ce qui serait bien aussi c'est que soit diffusé de manière dématérialisée le programme prévisionnel des conseils municipaux, qui n'est pas que celui de « demain », si je puis dire, mais s'il y en a trois qu'on les donne, dès lors qu'il est connu évidemment.

Dans les questions écrites, page 4, la dernière phrase : « *ces questions et leurs réponses figurent au compte-rendu* », je vous propose de rajouter « *au compte-rendu synthétique ainsi qu'au procès-verbal* ». C'est une petite précision mais importante, s'il vous plait, je ne pense pas que cela doive poser de problème.

Après, sur le chapitre 2, l'article 6 sur les commissions municipales permanentes, elles sont listées, là il y en a 4. Et le petit paragraphe après : « *chaque commission comprend 10 membres, 9 membres étant désignés par le conseil municipal au scrutin secret* ». A la fin de cette phrase, nous vous proposons de préciser que dans ces commissions il y aura une participation des groupes minoritaires parce que l'on n'est pas du tout mentionnés là.

### **Monsieur le Maire**

Cela va de soi.

### **Madame DELAIGUE**

C'est mieux quand c'est écrit.

### **Monsieur le Maire**

Le CGCT prévoit la composition proportionnelle, cela va donc de soi.

### **Madame DELAIGUE**

J'avais une question sur les conseils de quartier, en page 8. Vous aviez instauré des conseils de quartier sur les deux dernières mandatures, si je ne dis pas de bêtise. Là, je n'ai pas encore eu d'information pour cette mandature-là, je ne sais pas si vous les avez prévus ou pas puisqu'ils ne sont pas obligatoires, c'est bien mentionné dans l'article. Entre 20 000 et 80 000 habitants vous pouvez mais vous n'êtes pas obligés. J'ai appris qu'il y avait aussi des communes de moins de 20 000 habitants qui avaient aussi des conseils de quartier. Je voulais donc savoir si vous aviez prévu de constituer des conseils de quartier.

J'ai une dernière question sur le chapitre 7, pour la publication dans le bulletin municipal. C'est vrai que Monsieur Pauporté nous faisait l'amitié, on va dire, de nous relancer pour que l'on envoie le texte au plus tard le 10 du mois. Pourquoi pas ? Mais nous pouvons essayer de nous fixer cette date limite de façon plus rigoureuse, néanmoins il peut se faire que l'on oublie la date, cela peut arriver.

### **Monsieur le Maire**

Le 10 du mois c'est toujours le 10, quel que soit le mois, c'est difficile à oublier, il faut mettre un post-it sur le frigo.

### **Madame DELAIGUE**

Je suis d'accord mais ce que l'on voulait vous dire c'est que votre édito, par exemple, peut être fait beaucoup plus tard. Par exemple, l'édito du dernier Cellois Magazine a probablement été fait vers le 21 ou quelque chose comme cela, parce qu'il intègre des informations très récentes. On se demande donc pourquoi vous ne pourriez pas, alors que ce n'est qu'un tout petit texte de rien du tout, l'intégrer un peu plus tard, nous donner un peu plus de marge.

Une dernière remarque également : les textes qui sont proposés nous sont limités à 1 500 caractères, en dehors de ce que Valérie a lu tout à l'heure, on est d'accord, des signatures, mails,



etc. Mais les 1 500 caractères c'était quand on était 4 groupes, aujourd'hui nous n'en sommes plus que 3, on se dit donc qu'au lieu de 1 500 on pourrait peut-être, logiquement, dans cette même page, passer à 2 000 caractères. On n'en aura pas nécessairement besoin, c'est juste une question d'utiliser l'espace pour la démocratie de l'opposition. Merci.

### **Madame LABORDE**

Concernant le délai de retour de votre tribune, il est effectivement fixé depuis toujours au 10 parce qu'ensuite il y a la mise en page et tout l'aspect technique derrière. Comme vous l'avez très justement dit, Monsieur Pauporté applique cette règle précisément mais quand il voit qu'une tribune n'arrive pas, il va la chercher. Je pense qu'un règlement est fait pour être suivi, après, bien évidemment, l'application mérite de l'intelligence. Je pense que là-dessus nous n'en manquons pas et qu'il faut rester sur cette règle-là.

Par ailleurs, concernant les 1 500 signes, effectivement nous étions auparavant à quatre tribunes, il nous a semblé préférable de laisser cette taille. Parce que cela rajoute quand même des signes pour certains qui ont des noms assez longs, le fait que les noms ne soient pas comptés dans la tribune. Il nous semble qu'un jour ou l'autre on peut avoir besoin d'une quatrième tribune, on peut avoir besoin d'autre chose et on reste donc sur cette place-là. Quant à l'occupation de l'espace, on sait s'en occuper.

### **Monsieur le Maire**

Sur les conseils de quartier : on va les mettre en place mais il faut que les circonstances le permettent.

Et je suis étonné par cette convocation sur le site de la ville, il y a l'ordre du jour et la convocation, c'est pour cela que je ne comprends vraiment pas. J'ai même une impression des pages du site, c'est écrit dessus.

Je vous propose de voter, moyennant ces différentes observations, sur le règlement intérieur : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 4 novembre 2020,

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Considérant que le Conseil municipal doit adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation,

Considérant que le règlement intérieur du Conseil municipal est fixé librement par le Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Adopte son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 2. Débat d'orientations budgétaires pour la période 2021-2023

### Monsieur le Maire

C'est le point important de cette séance, je vais donc donner la parole à Michel Aubouin. Pour ceux qui sont sous l'écran, il est possible de se mettre sur les quelques places en face.

### Monsieur AUBOUIN

Je vais donc vous présenter le rapport d'orientations budgétaires. Ce document est une obligation légale inscrite au CGCT, document qui a trois fonctions.

La première est une fonction prospective, c'est-à-dire que c'est un document qui doit nous permettre de réfléchir à un horizon de trois années qui, en quelque sorte, fondent les grandes orientations du budget fondé, évidemment, sur les grandes orientations politiques de la municipalité.

Le deuxième aspect, qui est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce sont des éléments d'information sur le personnel de la municipalité.

Et le troisième aspect c'est la relation qu'entretient la commune avec les établissements publics de coopération intercommunale auxquels elle adhère. Pour la commune de La Celle Saint-Cloud, c'est essentiellement Versailles Grand Parc puisqu'aujourd'hui, notamment en matière budgétaire, il faut comprendre qu'il existe aussi, entre l'intercommunalité et la commune, des jeux d'allers et retours, de dépenses et de recettes qui participent aussi à la richesse de la commune et à ses capacités de fonctionner et d'investir.

On va commencer d'abord par le panorama des orientations générales nationales. Je vais être un peu rapide parce que ce sont, en général, des choses que vous connaissez et que l'on trouve dans la presse mais qu'il faut rappeler parce que l'élément de contexte national pèse évidemment dans la construction du budget de la commune. Et le contexte budgétaire actuellement est effectivement très marqué, comme vous le savez, par la crise sanitaire. Les seuls éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont les orientations du projet de Loi de finance pour 2021, qui demeurent dans la continuité des projets de Loi de finance précédents. Avec un recul prévu par l'Insee de - 11 % en 2020, ce qui est quand même un recul assez important, qui pourrait être compensé par une augmentation, lors de la fin de la pandémie et donc la reprise de l'économie, par une augmentation de 8 % du PIB. Ce qui laisse quand même un delta de - 3 % de richesse nationale, ce qui est forcément une difficulté à tous les niveaux, y compris au niveau de la commune.

Vous savez comme moi qu'aujourd'hui les finances publiques sont mobilisées pour compenser les difficultés de tous les acteurs économiques, à travers toute une série de dispositifs : plan de relance, prêts garantis par l'Etat, activité partielle et tout le reste des dispositifs. Et d'ailleurs, chaque jour qui passe on entend sur les médias de nouveaux dispositifs mis en place pour telle ou telle catégorie d'acteurs. Ceci dit — c'est un avis personnel — il est évident que tout cela se finance avec de l'emprunt et que, comme vous le savez tous, à un moment ou à un autre, même si l'argent aujourd'hui n'est pas cher, l'emprunt doit être remboursé. Plus la crise va durer, plus les conséquences économiques et donc budgétaires de la crise vont être difficiles, je pense qu'il ne faut pas se tromper.

Après les orientations générales, il faut parler de la réforme de la fiscalité. Elle est importante pour les contribuables locaux, elle n'est pas très importante au bout du compte pour le budget de la commune et vous allez voir pourquoi. La partie la plus importante de la réforme de la fiscalité c'est la suppression, à terme, de la Taxe d'habitation sur les résidences principales. Cela ne concerne

pas les résidences secondaires, ceci dit le nombre de résidences secondaire à La Celle Saint-Cloud est extrêmement marginal, ce n'est donc pas un vrai sujet de fiscalité. La suppression de la Taxe d'habitation se fait de façon progressive, vous le savez. Dans un premier temps, les personnes qui ont un revenu inférieur à un seuil fixé par l'Etat, ne payent plus de Taxe d'habitation. Pour l'ensemble de la France, cela concerne 80 % des contribuables, mais comme nous sommes dans une commune où la répartition des revenus est différente, ce qui concerne 80 % de la population en France concerne 50 % de la population à La Celle Saint-Cloud. En fait, 50 % de la population va continuer à payer une Taxe d'habitation jusqu'à 2023, avec une dégressivité des montants, comme vous le savez. Cette Taxe d'habitation disparaît, à partir de maintenant celle que vous paierez vous n'allez plus la payer à la commune mais à l'Etat. Elle disparaît mais cela n'a aucune conséquence sur le budget de la commune puisque l'Etat va compenser à l'euro près la perte de Taxe d'habitation en attribuant aux communes la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties que nous payons aussi. Evidemment, comme la part que nous payons en Taxe foncière n'est pas la même que celle que nous payons en Taxe d'habitation, il y a un delta qui est lui-même compensé à l'Etat. Et comme, par ailleurs, on peut avoir des évolutions différentes au cours des années qui viennent, le Parlement a voté un coefficient correcteur qui permettra de tenir compte des évolutions relatives des deux taxes.

En fait, ce qu'il faut comprendre simplement c'est que, certes, le contribuable local ne va plus payer de Taxe d'habitation, une grande partie ne paye pas de Taxe foncière puisqu'il n'y a que les propriétaires qui la payent, la relation entre le contribuable et sa collectivité est donc en train de se distendre. Mais d'un point de vue purement budgétaire, l'argent prélevé par le mécanisme de la redistribution — c'est-à-dire par l'Etat d'une certaine façon — va revenir à la commune dans les mêmes proportions. Ça, c'est le contexte général, national.

Maintenant, on va passer au contexte local, municipal. Tout d'abord avec un budget qui est maîtrisé, c'est-à-dire qui s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. Vous avez ici le compte administratif, la dépense réellement constatée, entre 2014 et 2019, sur une durée de six années. Globalement, vous voyez que les montants restent dans une pente relativement maîtrisée, faible. Cette partie-là concerne le budget de fonctionnement qui, non seulement n'explose pas comme c'est le cas dans d'autres communes, mais il est plutôt en diminution légère depuis six ans. Ce sont d'ailleurs les conclusions de la Chambre régionale des comptes qui, vous le savez, avait émis un avis après une inspection et considéré, d'une certaine façon félicité la commune pour la bonne gestion de son budget de fonctionnement.

Tout cela dans un contexte qu'il faut rappeler qui est la diminution des dotations de l'Etat. Parce que le budget de fonctionnement de la commune est composé de ressources, dans ces ressources extérieures on a la fiscalité dont j'ai parlé tout à l'heure, mais aussi les dotations de l'Etat et en particulier la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement. Or, cette DGF diminue de façon forte d'année en année, vous le voyez et évidemment ce sont des pertes de ressources assez importantes à terme sur la commune. Vous comprenez donc bien toute la difficulté de maintenir le même niveau de prestation et de maîtriser son budget de fonctionnement quand, par ailleurs, une partie de la ressource, qui est la ressource de l'Etat, est en train de diminuer.

Par ailleurs, autre mécanisme qui concourt à la diminution de notre budget : une augmentation des prélèvements. Cela peut vous paraître étrange mais il y a plusieurs types de prélèvements, c'est-à-dire que non seulement l'Etat accorde moins d'argent à la commune, mais globalement les communes payent de plus en plus à l'Etat sous différentes formes. D'abord il y a des impôts, par exemple la commune paye des Taxes foncières elle-même, elle paye donc aussi des impôts à l'Etat. Mais là, c'est l'augmentation d'un autre fonds qui s'appelle le FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, qui a été mis en place en 2012. C'est celui qui permet de faire de la solidarité entre les communes dites riches, celles qui ont un potentiel fiscal important ou plus important qu'une moyenne, et celles considérées comme les communes dites pauvres. Pour nous, ce mécanisme a conduit à une augmentation assez importante de ce prélèvement FPIC pendant

plusieurs années. Actuellement, il est en cours de tassement et peut-être en cours de diminution, ce qui n'est pas forcément bon signe non plus, cela veut dire que, globalement, le potentiel fiscal de la commune est lui-même en train de se stabiliser.

Sur cette base-là, évidemment la commune peut faire des dépenses qui permettent d'offrir à la population tous les services dont elle a besoin, mais les marges de manœuvre du budget ne sont pas très grandes, comme vous l'avez compris, je crois que cela a déjà été dit un certain nombre de fois. Cette année, la vraie difficulté a été qu'effectivement on a été confrontés à une situation très particulière, comme toutes les autres collectivités d'ailleurs, l'Etat y compris, c'est-à-dire la crise de la Covid. A la date d'aujourd'hui on n'est pas capables, Benoît et moi, de vous dire exactement quel sera le coût réel au 31 décembre de la crise sur le budget communal. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que d'un côté l'on a une baisse des dépenses de fonctionnement, des services ont fermé il y a donc des choses sur lesquelles on n'a pas dépensé. Par contre, on a une baisse des recettes de prestations de services qui est plus importante que la baisse des dépenses. Pourquoi ? Parce que vous avez des charges fixes, par exemple les salaires des personnels, les cantines ferment mais le personnel continue d'être payé, vous avez donc des charges fixes qui continuent de courir.

La ville, je crois qu'il faut le dire, a bien géré les différents épisodes de crise, confinement y compris, grâce à différentes mesures mais aussi à l'engagement des personnels de la commune. En particulier dans les écoles puisque — Sophie peut en témoigner — on n'a pas eu d'incident particulier contrairement à beaucoup d'autres communes, y compris voisines, qui ont dû fermer des écoles. Cela n'a pas été le cas ici grâce à l'accompagnement et la mise en place des protocoles sanitaires très compliqués à mettre en œuvre, qui ont changé plusieurs fois, mais le personnel s'est toujours mobilisé pour le faire. Pour les amateurs de lecture, grâce à la mise en place d'un drive à la bibliothèque, au maintien de l'ouverture des guichets d'accueil, vous savez que la mairie est toujours restée ouverte, et globalement à la continuité du travail au sein de la mairie — c'est la partie invisible, si je puis dire, de notre quotidien — grâce au travail à distance. Les choses se sont globalement bien passées, je pense que pour la population elle-même toutes nos difficultés, d'une certaine façon, sont passées inaperçues, nous les avons gérées en interne.

Les orientations maintenant, l'avenir et les orientations pour les années 2021 – 2023. Sur les dépenses de fonctionnement, le principe que nous avons adopté reste conforme à ce qui a été fait depuis déjà plusieurs années sous l'impulsion de notre maire, c'est-à-dire une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Parce que souvent dans les dépenses communales c'est à travers le fonctionnement que l'on connaît les plus grosses difficultés. La maîtrise est en fait une diminution puisque vous avez vu que les ressources elles-mêmes avaient tendance à diminuer.

C'est une diminution légère de 1 % de l'ensemble des dépenses : à la fois les dépenses de personnel et à la fois les dépenses de fonctionnement. La baisse des dépenses en matière de personnel se gagne par la technique du remplacement des personnes qui partent en retraite, assez logiquement, à des niveaux de salaire plus élevés que ceux qui sont embauchés, qui sont plus jeunes. Cela nous permet de créer des deltas aussi qui, sans toucher globalement à la masse salariale et au nombre d'agents, nous permet de tenir l'objectif du – 1 %. Mais c'est aussi la mise en place, à partir de cette année, d'une politique de ressources humaines pour suivre, justement, la meilleure attribution de la ressource aux compétences des agents, de chacun d'entre eux et au besoin de la collectivité locale.

C'est la poursuite d'une modernisation des services à la population, on en a parlé. Ce qu'il faut surtout comprendre c'est qu'en limitant la dépense de fonctionnement, c'est-à-dire en ayant une ressource en fonctionnement plus importante que la dépense en fonctionnement, on génère une marge d'autofinancement. Et c'est la marge d'autofinancement qui sert de levier pour faire l'investissement, lequel est évidemment absolument nécessaire.

Le programme d'investissement ambitieux cette année - vous allez voir qu'il y a d'autres choses -, le plus important est la mise en œuvre du Cœur de Ville, que Pierre avait rappelé lors d'une précédente séance du conseil ; la construction de la médiathèque ; la poursuite de travaux dans les écoles ; et les équipements sportifs. Pour ces derniers, c'est un grand programme de remise à niveau, puisqu'ici nous en apercevons les effets, qui a été entamé voilà plusieurs années et qu'il faut poursuivre jusqu'au bout.

Voilà dans les grandes masses pour ce projet de budget 2021. A gauche c'est ce que l'on appelle la section de fonctionnement, je ne reviens pas dessus, je pense que tout le monde comprend, la partie de la fiscalité qui est la plus importante. La DGF qui est au-dessus, qui est donc la contribution de l'Etat au fonctionnement de la commune. Et les produits et les autres recettes, par exemple dans les recettes vous avez les frais d'inscription à la cantine, les frais d'inscription à la bibliothèque, etc.

De l'autre côté, les dépenses. Le bloc le plus important ce sont les dépenses de personnel, c'est toujours comme ça dans les collectivités, c'est en gros la moitié du budget de fonctionnement ; les achats proprement dits ; les subventions qu'il ne faut pas oublier, au secteur associatif en particulier de la commune ; et les différents prélèvements. C'est ce que je disais tout à l'heure, parce que malheureusement la commune, qui a déjà du mal à boucler son budget, est en plus obligée de prélever sur son budget de fonctionnement divers prélèvements dont je vous ai parlés tout à l'heure.

Sur le fonctionnement, quelques grands thèmes qui vont structurer la politique budgétaire mise en œuvre à partir de la fin de cette année. D'abord, à la demande de la population je crois, le renforcement des dispositifs de sécurité qui est d'abord un partenariat structurant avec la Police nationale, la Commissaire divisionnaire Sadoulet et tous ses hommes qui sont très présents à La Celle-Saint-Cloud au quotidien, je crois qu'il faut le dire. C'est par ailleurs le renforcement de la vidéoprotection qui est déjà très présente, ce qui n'empêche pas quelques fauteurs de trouble d'en détruire, puisque c'est arrivé il n'y a pas très longtemps. Ce qui veut dire aussi que si l'on commence à nous détruire nos caméras c'est que l'on gêne beaucoup, et c'est tant mieux d'une certaine façon. C'est dommage pour le budget mais cela veut dire au moins que ces caméras sont utiles. Et d'ailleurs, aussitôt détruites, aussitôt remplacées dans des conditions telles qu'ils ne pourront pas les détruire deux fois. C'est surtout la reconstitution de la Police municipale par des recrutements de policiers municipaux. L'une des grandes difficultés de l'exercice — je crois que je peux le dire Olivier — c'est que nous avons beaucoup de mal à trouver des policiers municipaux. On n'est pas les seuls, c'est partout pareil parce que l'on n'a pas un vivier de policiers municipaux suffisant aujourd'hui pour répondre à la demande de toutes les communes qui sont en train de renforcer leur Police municipale. Y compris, d'ailleurs, à la demande de l'Etat qui a demandé aux communes de faire un effort supplémentaire sur le sujet. Et comme il y a beaucoup de demandes mais pas beaucoup d'offres, il n'y a pas beaucoup de policiers municipaux qui sont prêts à s'engager et que l'on ne forme sans doute pas assez non plus ; il ne faut pas cacher que l'on a un peu de mal à recruter une équipe entière, mais je pense que cela va finir par se faire.

Et c'est une nouvelle procédure que le Maire va mettre en œuvre demain, qui est la mise en place d'une procédure de rappel à l'ordre, en lien avec le procureur. Il s'agit donc de convoquer à la mairie, en particulier des parents de jeunes fauteurs de trouble, et il en existe, et de les rappeler à l'ordre dans un cadre judiciaire, organisé. Et c'est très bien parce que d'une certaine façon on rend au maire une fonction, qu'il n'avait pas perdue en droit, qui était la fonction d'officier de police judiciaire mais qu'il retrouve dans les faits.

Et dans les projets le recrutement de deux éducateurs sportifs pour compléter l'équipe d'éducateurs. Et surtout le transfert — mais on le reverra en investissement aussi — de la crèche dite de Cité, celle qui se trouve près de la mairie, sur la Place BERNARD, à la place des locaux actuellement occupés par la Direction des Finances publiques.

Autre projet en cours, grâce à Laurent, l'accompagnement en e-commerce sur La Celle Saint-Cloud. Ce sont les circonstances du moment qui ont obligé à mettre en place ce dispositif en urgence. Cela marche très bien, c'est une offre typiquement celloise et qui concerne les 35 commerces de La Celle Saint-Cloud.

Le projet de Maison France Service est en discussion, je n'en parle pas davantage parce que c'est en discussion.

La poursuite de la dématérialisation, puis la préservation des espaces verts et un travail — on en avait déjà parlé — qui va être lancé en début d'année prochaine sur les arbres de La Celle Saint-Cloud. Je rappelle, vous le savez sans doute, que l'on est la commune de la Couronne parisienne qui possède le plus d'arbres et en particulier le plus d'arbres remarquables. C'est parfois contesté par des communes voisines mais il se trouve que l'on a un indicateur qui est le volume des feuilles ramassées, ce qui est scientifique, on est donc absolument sûrs de notre affaire. On va donc lancer une grosse opération, les propriétaires, les gestionnaires des espaces où les arbres sont présents sont tous très inquiets — moi le premier d'ailleurs — parce que les trois années de canicule, disent les spécialistes, ont beaucoup fait souffrir les arbres. On va donc refaire un complément d'inventaire de nos arbres et avec tous ceux qui vont y participer, sans doute un travail important. Mais sachez que c'est aussi un service propre à La Celle Saint-Cloud, avec des vrais spécialistes des arbres qui sont au quotidien sur le terrain et qui travaillent aujourd'hui sur ces sujets.

L'autofinancement dont je vous ai parlé tout à l'heure, c'est-à-dire le delta entre les ressources et les dépenses de la section de fonctionnement, grâce à l'effort entrepris est en augmentation assez nette, il atteindra donc en 2021, on le pense, 2,83 millions d'euros. C'est important parce que c'est l'effet de levier qui permet ensuite de passer à l'investissement : cet auto-investissement permet de lancer des projets d'investissement qui nous permettent de recevoir des subventions, en particulier de la Région. On a un contrat en cours de renouvellement avec le Département, voire d'ailleurs avec d'autres collectivités, il y a d'autres intercommunalités, en particulier, auxquelles nous appartenons qui sont en train d'investir pour nous. Par ailleurs, cela nous permettrait aussi, si cela était nécessaire, d'avoir des emprunts bancaires pour lancer des projets.

Stabilité fiscale, on revient sur ce que l'on s'est dit au début. C'est très important parce que c'est un peu la marque de fabrique de la commune, c'est-à-dire des taux de fiscalité locale qui sont étals depuis très longtemps : 2008. Depuis douze ans vous voyez qu'ils n'ont pratiquement pas augmenté alors que vous avez la courbe du taux moyen national qui, lui, est en augmentation croissante et le taux de la strate dans laquelle nous nous trouvons, c'est-à-dire les communes de 20 000 à 40 000 habitants. Il avait beaucoup augmenté mais il doit évidemment être stabilisé parce que les contribuables ont fini par rechigner. Nous, nous sommes dans des taux bas et stables, je le dis parce que c'est un élément qu'il faut avoir à l'esprit. Si les impôts locaux augmentent ce n'est pas le fait de la commune, mais la taxe est un produit entre un taux et une base et l'Etat augmente la base. Pas forcément de beaucoup, mais pour ceux qui payent un peu de Taxe d'habitation cela finit par faire des sommes visibles chaque année au moment où nous les payons, c'est-à-dire hier. L'augmentation des bases par l'Etat, pour l'année prochaine en Taxe d'habitation, c'est 0,9 %. Ne me demandez pas pourquoi ni comment, alors que l'on est en pleine crise avec une inflation zéro, on arrive à 0,9 %. Mais ce qu'il faut comprendre, et je pense que c'est un élément de langage qu'il faut tenir, c'est que si la fiscalité semble augmenter ce n'est surtout pas à cause de la commune.

Les ressources humaines puisque c'est obligatoire, on en a parlé. Voilà les éléments d'information que vous retrouverez dans le document, avec les différentes filières, la répartition des emplois dans la commune.

Je reviens sur l'endettement, on va passer rapidement, mais simplement pour que vous compreniez. Le premier graphique en haut c'est l'en-cours de dette, ce que nous devons encore. Vous voyez que cela descend et atteint, en 2020, environ 4 millions d'euros. L'extinction de la dette

c'est-à-dire que si l'on ne fait pas d'autre emprunt on rembourse jusqu'en 2037. L'en-cours de la dette par habitant, c'est important puisqu'à la Celle-Saint-Cloud on a un en-cours de dette par habitant à un peu plus de 200 €, alors qu'il est à plus de 1 000 € pour les communes de la strate. On a donc un en-cours de dette par habitant cinq fois inférieur à ce que connaissent les autres communes. Les capacités de désendettement — c'est un graphique moins important — je pourrais vous en reparler si vous le voulez. On essaie de ne pas trop faire technique non plus, parce que surtout dans cette partie-là il y a de grands spécialistes.

L'investissement est la partie qui va être la plus visible, avec des grands projets financés par des contrats régionaux ou départementaux. Trois choses : la médiathèque, on en a déjà parlé, je rappelle que ce sont 5,5 millions d'euros d'investissement au total, dont 2,2 millions à la charge de la commune. Le reste étant pris en charge par l'Etat, la Région, le Département et Versailles Grand Parc. Mais, comme on l'a déjà expliqué, l'opération Cœur de ville rééquilibre le tout et la médiathèque se fait donc, d'une certaine façon, à coût zéro.

Les deux grosses opérations des rénovations des groupes scolaires, c'est très important, sont à la charge de la commune : Pasteur et Morel. Et des projets d'amélioration ou de rénovation des équipements, comme l'achèvement de la rénovation du COSEC, la requalification des routes. J'entends, depuis que je suis ici, que chacun aimerait bien refaire sa propre route, son avenue, etc., parce qu'à La Celle-Saint-Cloud il y a beaucoup de rues qui s'appellent « avenue », je ne sais pas pourquoi d'ailleurs. On ne peut pas tout faire, vous l'avez compris, avec le budget qui est le nôtre, les requalifications de route sont évidemment des opérations coûteuses. Est prévue l'année prochaine l'Avenue de Louveciennes, pour ceux qui y habitent, et des requalifications de l'Avenue Maurice de Hirsch sont liées aux opérations de construction des bâtiments de I3F ; le transfert de la crèche de la Cité à la Place BERNARD, dont je vous ai parlé tout à l'heure ; la mise en place du PPI pistes cyclables pour ceux qui, comme Benoît, viennent travailler en vélo ; la rénovation du Carré des Arts ; le PPI éclairage public est un projet de long terme, c'est le remplacement de toutes les lanternes en Led et c'est aussi la fin du remplacement du réseau haute tension qui était très défaillant, qui génère toute une série de pannes de façon régulière. On est bientôt à la fin de ce programme, c'est donc important de le finir. La sécurisation des bâtiments municipaux. La rénovation de la dalle Caravelle, le premier temps c'est de reconsolider la totalité de la dalle, puisque nous nous sommes aperçus il y a quelques semaines que cette dalle connaissait des difficultés de structure importantes qui supposaient une réfection importante avant même d'entreprendre d'autres types de travaux autour de la salle Caravelle. Et puis l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'IME.

Je reviens rapidement sur quelques images : la médiathèque évidemment, ce qui va être un peu le projet phare, en tout cas le premier qui va introduire le Cœur de Ville, financé à 60 % comme on vous l'a déjà dit. Ensuite on a des projets en cours qui ne concernent pas le budget de la commune mais qui concernent la commune : la rénovation en cours, qui se poursuit, du Domaine de Beauregard et les réhabilitations de logements de l'Avenue de la Garenne Béchevet. Voilà pour l'essentiel des programmes. Et, par ailleurs, à un peu plus long terme mais qui va être une opération très importante, qui n'est pas du tout sur le budget communal mais sur celui du Département, mais comme cela génère beaucoup d'espoir on l'a indiqué : la reconstruction complète du Collège Pasteur. Je parle sous le contrôle de Sylvie, à l'origine c'était une rénovation du collège mais cela s'est transformé en reconstruction du collège. Le collège va donc être rasé, reconstruit, c'est l'une des plus importantes opérations d'investissement du Département. On a donc un calendrier prévisible qui est celui-ci, avec des études de conception vers 2022 et des travaux — c'est le plus important — entre 2023 et 2025. Et en 2025, pour ceux qui ont encore des enfants à l'école primaire et dans ce secteur, on aura un collège flambant neuf. Sachant que par ailleurs la commune fait les travaux sur l'école primaire.

Voilà donc, en quelques phrases, les grandes orientations du DOB. Cette année j'avais proposé, et Olivier en état d'accord, que l'on mette le DOB par écrit, sous forme simple de feuilles que vous

avez dans le compte-rendu. Au-delà de la communication que l'on fait aussi dans le bulletin, cela permet aussi de faire lire à nos concitoyens les éléments généraux sur les évolutions du budget. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Michel, c'est ton premier exercice très clair. Qui veut intervenir ? Madame Delaigue.

**Madame DELAIGUE**

Merci pour cette présentation. On revient chaque année sur la notion de stabilité fiscale, évidemment si l'on voulait une vraie stabilité fiscale, compte tenu que les bases augmentent, il faudrait en réalité baisser nos taux pour avoir une vraie stabilité des impôts. C'est notre première remarque, on la fait chaque année.

Deuxième point, en ce qui concerne toutes les rénovations, les travaux, il y en a une qui nous paraît manquer et nous paraît aussi très importante, que l'on a déjà évoquée plusieurs fois, c'est la rénovation des écoles. Puisque l'on voit que la Région a pu nous aider pour le Lycée Corneille, le Département pour le Collège Victor Hugo, là on va avoir le Collège Pasteur, mais quid des écoles Dunant, Jules Ferry, Marie Curie ? C'est pour nous une vraie question.

Concernant la création des postes de policiers municipaux, les quatre postes qui ont été évoqués dans la présentation, je n'ai pas pu assister au dernier conseil mais j'ai lu attentivement le compte-rendu et j'ai vu que vous aviez des pourparlers avec Le Chesnay. C'était donc pour avoir des informations, si vous aviez du nouveau.

Ont été évoqués également les travaux Maurice de Hirsch, qui sont toujours en stand-by mais où il y a peut-être une reprise. Si vous pouviez nous en dire plus, est-ce que I3F a trouvé un remplaçant pour faire les travaux ?

Voilà pour l'instant, merci.

**Monsieur le Maire**

Concernant votre question sur la stabilité fiscale, Marie-Pierre, que proposez-vous ? De baisser les impôts ?

**Madame DELAIGUE**

De baisser les taux. Il faut que les taux et l'augmentation des bases donnent un résultat qui soit stable.

**Monsieur le Maire**

Vous proposez de baisser les taux.

**Madame DELAIGUE**

Voilà.

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas baisser les taux, si on l'avait fait sur les dix ou quinze dernières années on n'aurait plus grand-chose aujourd'hui, cela aurait créé une difficulté.

Michel, si tu veux dire un mot sur les écoles ? Parce que, on le verra dans le budget, on investit dans les écoles. Et je redirai un mot sur la police municipale après.



**Monsieur AUBOUIN**

Sur les écoles j'en ai parlé, j'ai dit qu'effectivement on poursuivait des programmes de rénovation des écoles. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, je ne vous dirai donc pas lesquelles.

**Monsieur le Maire**

Richard Lejeune a des informations sur les informations dans les écoles.

**Monsieur LEJEUNE**

Bonsoir à tous. Juste pour préciser que l'on a gardé un niveau d'investissement très important dans les écoles d'une année sur l'autre. Il faut que je fasse la somme entre les écoles maternelles, primaires, groupes scolaires, etc., on a prévu d'investir plus de 500 000 € dans les écoles l'année prochaine. Il y a vraiment une volonté de ne pas faire de coupe dans les écoles.

**Monsieur le Maire**

On va continuer sur les questions de Marie-Pierre Delaigue, mais dans les budgets annuels, d'année en année il y a deux postes d'investissement qui se dégagent, outre la voirie : les bâtiments municipaux, ce sont les écoles, et depuis quelques années les équipements sportifs pour permettre un rattrapage. Et je voudrais que Sophie complète ce que je dis, dans les écoles nous investissons de l'ordre de 500 000 à 600 000 € chaque année, ce sont de très gros investissements. Le parti a été pris de ne pas reconstruire des écoles, parce que reconstruire des écoles représente des coûts considérables. Il faut voir que la reconstruction du Collège Pasteur est de l'ordre de 26 à 28 millions d'euros, c'est une énorme somme. Ce serait pratiquement consacrer dix ans d'investissement pour reconstruire une école, ce n'est pas raisonnable, ce ne serait pas responsable.

En revanche — et je voudrais que Sophie puisse le dire elle-même parce qu'elle le vit tous les jours, avec les conseils d'écoles elle sait quelles sont les questions qui sont posées par les parents d'élèves et les enseignants — nous continuons une politique d'investissement qui n'est pas seulement de la rénovation mais qui est aussi de l'amélioration, du renouveau de ces écoles. Lorsque l'on visite les écoles, elles sont en bon état, il y a toujours des secteurs qui peuvent être un peu en retard mais elles sont globalement en bon état. Allez voir tout ce qui est classes, l'équipement qu'il ne faut pas oublier et qui est de très grande qualité, les sanitaires également.

**Madame TRINIAC**

Tu en as beaucoup dit, Olivier. C'est vrai que c'est un travail qui a été entrepris, bien avant moi d'ailleurs, sur les sanitaires, toutes les écoles ont des sanitaires neufs ou très récents. Le gros travail sera sur Pasteur où l'on crée de nouveaux sanitaires, on en a déjà créé l'année dernière et on va continuer. On a un gros travail de rénovation de peinture dans les classes, effectivement toutes nos classes élémentaires sont équipées de TNI. Je vous assure qu'à force d'entendre à chaque conseil que les écoles sont à rénover, je vais vous inviter à venir les écoles. Parce que je pense que vous n'y êtes peut-être pas allés depuis longtemps, mais vous verrez que c'est entretenu. Là, je viens de finir dix conseils d'écoles, je vous assure qu'à chaque conseil on nous demande de moins en moins de gros travaux. Oui, il y a de l'entretien, on va refaire de la peinture, à Jules Ferry cette année on a prévu de repeindre pratiquement toute la maternelle, ce sont de gros travaux. Il faut savoir que le temps qui nous est donné pour faire ces travaux est court parce que les vacances d'été sont courtes, qu'il y a le mois d'août, que l'on n'a pas toujours les entreprises. Quelquefois c'est étalé sur deux ou trois ans parce que l'on n'a pas le temps de le faire sur une année, mais je vous assure qu'il y a des investissements et que les écoles sont bien. Dès que l'on ne sera plus dans ces conditions sanitaires et que ce sera plus facile de rentrer dans les écoles, je vous invite à venir y faire un tour.

**Monsieur le Maire**

C'est une très bonne idée, Sophie, de faire une visite de ces écoles et d'ailleurs aussi de déjeuner à la cantine, pour voir là aussi tout le dispositif de la liaison froide qui, maintenant, fonctionne très bien. Les offices ont été rénovés, cela a été un très gros investissement pour la ville, mais étalé dans le temps on a réussi à le financer.

**Madame TRINIAC**

Oui, c'est vrai que l'on pourra faire un tour des offices. Toutes les lignes de self sont récentes, je crois qu'elles avaient été commencées avec Sylvie mais j'ai terminé, cela fait donc sept ou huit ans. Le matériel est entretenu, on met en place des tables de tri dans les salles de restaurant, il y a des fontaines à eau. Dès que cela sera un peu rouvert, on le fera.

**Monsieur le Maire**

Sur la police municipale, je voudrais rajouter effectivement quelques mots. Michel l'a très bien dit tout à l'heure, vous avez vu le caractère structurant des liens avec la Police nationale. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que j'avais exposé au précédent conseil municipal en réponse à une question de Madame Toussaint. Mais le renforcement du dispositif municipal n'interdit pas d'avoir des liens avec les autres communes et notamment les polices municipales des autres communes. Nous avons une convention avec Bougival qui ne demande qu'à fonctionner, qui va fonctionner, le dispositif est aujourd'hui un peu en panne parce que nous n'avons pas encore réussi à recruter des personnels, mais on va y arriver, on a des candidats. Et le lien avec Le Chesnay est aussi nécessaire parce que Le Chesnay est aussi présent sur le versant sud de La Celle Saint-Cloud et qu'un certain nombre de secteurs peuvent être plus particulièrement concernés. Autant avec Bougival on peut avoir des zones de recoupement, je pense notamment à la Place Leclerc, au quartier des Gressets, au Cormier, mais pour Le Chesnay on a aussi des zones de recoupement intéressantes. Il faut donc travailler avec les autres, on est dans un travail positif, aussi bien avec Le Chesnay avec laquelle on a signé une convention de partenariat qui ne demande qu'à fonctionner. Il n'y a aucune raison d'avoir une approche négative sur cette convention de partenariat où, après tout, en fonction des besoins, des opportunités, on pourra avoir à l'avenir — on verra dans quelles conditions — un travail positif. De toute façon, pour recruter des policiers municipaux, ou bien on s'enferme dans sa tour d'ivoire municipale et on dit : « je recrute, je recrute, je recrute » et on n'y arrive pas, ou bien on contacte les responsables des polices municipales proches et au fond des partenaires avec lesquels on peut travailler. Et les maires avec lesquels on essaie de voir, parce qu'ils ont des liens avec tout un panel et un réseau de policiers municipaux, comment recruter des policiers municipaux. Tout cela se fait dans un esprit de partenariat, tout est naturel et normal avec les autres communes. Monsieur Baraton ?

**Monsieur BARATON**

Tout d'abord sur la police municipale on ne peut être que d'accord. Pour avoir des policiers municipaux à La Celle-Saint-Cloud, il n'y a pas beaucoup de secrets, il faut leur proposer de l'hébergement. Il faut trouver une solution parce que lorsque l'on gagne 1 500 € on ne peut pas se trouver facilement un logement à La Celle Saint-Cloud. La ville possède encore quelques logements, parfois insalubres, mais en les remettant en état on pourrait peut-être loger ces policiers municipaux.

Recruter deux éducateurs, j'en avais déjà parlé la dernière fois, je suis quand même surpris de savoir que l'on connaissait la date du départ de ces éducateurs, c'est-à-dire fin juin, et que là on prévoit de les recruter l'année prochaine.

Si j'ai bien compris, on va perdre le dernier service public sur La Celle Saint-Cloud, en l'occurrence les Finances publiques Place de Bendern.

Vous parliez des taux, c'est toujours la même chose. C'est vrai que les taux sont bas à La Celle Saint-Cloud, mais les impôts sont quand même élevés, même lorsqu'il y a un petit pourcentage cela augmente beaucoup les impôts. Sans compter la part départementale qui a très sévèrement augmenté il y a quelques années, même si elle a un peu baissé cette année elle a augmenté de 33 % il y a trois ou quatre ans, on a donc effectivement des impôts assez chers à La Celle Saint-Cloud.

L'endettement est faible, certes, mais c'est certainement lié aussi au fait que les investissements ne sont pas non plus très élevés à La Celle Saint-Cloud. J'avais déjà rappelé par le passé que l'on investit moins que, par exemple, Louveciennes ou Bougival qui sont des villes avec beaucoup moins d'habitants.

Pour les écoles, je voudrais tout de même que l'on se souvienne que schématiquement il y a quatre murs, mais il y a un toit. Or, vous avez deux groupes scolaires que sont Morel de Vindé, celui où nous nous trouvons ce soir, et Pierre et Marie Curie, voire Jules Ferry, dont les toitures sont métalliques. Et lorsque l'on pense à l'amélioration de ces bâtiments il faudrait aussi penser à une amélioration thermique concernant le toit.

La requalification de l'Avenue Maurice de Hirsch, je ne vois pas très bien à quoi cela correspond puisqu'il y a les travaux qui vont peut-être continuer et les autres qui vont peut-être se faire.

La dalle Caravelle c'est le serpent de mer qui arrivera peut-être un jour à trouver une solution, puisque la dalle est en copropriété avec les résidents de la Caravelle qui, eux, ne veulent pas mettre un kopeck dans la rénovation de la dalle. J'espère qu'un jour on trouvera une solution mais je doute encore un peu.

Vous avez parlé de l'accessibilité PMR de l'IME, comme c'était budgété en 2020 je suppose que les travaux sont finis.

Au niveau du sport, j'aurais bien aimé que l'on envisage un jour de refaire la piste sur le stade. Là aussi c'est un serpent de mer, mais à un moment donné ce ne sera plus possible, elle est trop dégradée.

Enfin, vous avez dit que la rénovation de Beauregard se poursuivait, j'aimerais bien savoir où l'on en est de la réflexion sur l'ensemble de Beauregard, parce que je ne vois pas en quoi elle se poursuit actuellement.

### **Monsieur le Maire**

Bon, il n'y a pas beaucoup de positif dans tout cela, c'est du négatif du début jusqu'à la fin, tout est négatif. On va quand même vous donner des explications parce que cela peut intéresser tout le monde. D'abord, les éducateurs sportifs, Anne-Sophie.

### **Madame MARADEIX**

On vient de les recruter, c'est fait. Ils vont signer cette semaine et on attend qu'ils aient l'agrément de l'Education nationale ; ils devraient commencer peut-être début décembre.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. En plus, je crois qu'ils sont très bons.

### **Madame MARADEIX**

Oui, ce sont deux jeunes d'une petite trentaine d'années, qui ont déjà beaucoup travaillé avec les enfants. Ils sont très motivés pour travailler, et avec les enseignants, et avec la ville pour organiser des événements, je pense donc qu'avec Kamel ils feront un bon trio.

**Monsieur le Maire**

Il y a toute une série de questions, je vais répondre assez vite parce que sinon cela pourrait prendre des heures.

Sur la perte des services publics, vous avez vu dans la présentation qui a été faite que l'on évoque une Maison des services publics, l'idée est donc d'en conserver. Et il faut savoir ce que l'on appelle les services publics. Aujourd'hui à la Place Bendern, on a quelques agents de la Direction départementale des Finances publiques. Il y a un comptable et des agents auprès de lui, qui effectuent les écritures comptables de la collectivité. A une époque où l'on dématérialise les écritures comptables, que celles-ci soient effectuées Place Bendern ou à Versailles, c'est exactement pareil. Il est donc assez logique que les Directions départementales des Finances publiques regroupent les écritures.

En revanche, lorsque l'on parle des impôts c'est beaucoup plus important d'avoir un accompagnement à la rédaction et à la préparation de sa déclaration de revenus. On peut avoir besoin de personnes, de spécialistes, d'experts qui viennent conseiller les personnes qui ont des interrogations sur leur impôt, son évolution, la façon dont se passe le prélèvement lorsque l'on passe d'une situation de salarié à celle de retraité, ou de chômeur à salarié, tout cela est compliqué. Dans le cadre de cette réforme, nous aurons donc des agents des impôts qui viendront — a priori ce sera plutôt en mairie — expliquer aux personnes qui le souhaiteront et leur donner des explications fiscales. Ça, c'est un service public qui apporte quelque chose, un véritable service, il n'y a donc pas de perte des services publics.

Pardon, Monsieur Baraton, mais les investissements moins élevés à La Celle-Saint-Cloud qu'à Bougival ou Louveciennes, je ne sais pas d'où vous sortez cela, c'est inexact. Nos investissements, avec un niveau de 6 à 7 millions en 2021, sont très supérieurs à ceux de Louveciennes ou de Bougival, c'est tout à fait clair.

Les impôts ne sont pas chers, on l'a vu tout à l'heure sur la courbe présentée par Michel Aubouin.

La requalification de l'Avenue Maurice de Hirsch est liée — Jean-Christian Schnell pourra en dire un mot, je vais peut-être lui passer la parole là-dessus — à la création de parkings.

**Monsieur SCHNELL**

Effectivement, il faut voir d'où l'on vient et où l'on va. Il y a trois ans il y avait un parking qui était sur un terrain de la ville de Paris, qui était en mauvais état, et où va-t-on ? A une Avenue Maurice de Hirsch où il y aura d'un côté les cinq immeubles neufs de I3F. Cela entraîne deux conséquences : on essaie d'embellir cette avenue, pour faire une belle avenue avec un mail planté, et en même temps il faut reconstituer les 415 places de parking que l'on avait avant les travaux. On fait donc cela par module, au fur et à mesure qu'il y a un endroit qui a sa configuration définitive, on fait sur cette action les investissements de parkings qui s'imposent. On a déjà fait le parking ouest, le parking est, et là on fait un tronçon entre le parking ouest et l'endroit où vont commencer les travaux de la deuxième tranche de I3F. Il y aura encore une tranche l'année prochaine pour reconstituer la totalité des parkings.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Dernier point, sur la rénovation de Beauregard, je rappelle que c'est une action prioritaire de notre municipalité, c'est un point très important des années à venir, c'est pour cela qu'on l'a présenté dans le cadre des orientations budgétaires. Nous avons toute une série de discussions avec la ville de Paris et des travaux de réfection qui avancent avec la ville de Paris. Nous aurons prochainement l'occasion de revoir Elogie Siemp et en parallèle évidemment des discussions et des réflexions avec le Département des Yvelines. Le sujet Beauregard avance donc, donne parfois l'impression de ne pas avancer de manière globale, mais en réalité les réflexions

avancent et notre ambition est de faire avancer ce projet de rénovation de façon globale. C'est-à-dire que c'est bien une rénovation du Domaine de Beauregard dans sa globalité : rénovation du bâti, des quartiers, du gardiennage, création de logements accessibles à la population, rénovation thermique. Il y a donc de très grands enjeux pour le Domaine de Beauregard, c'est un des sujets absolument majeurs de notre municipalité, de ce mandat et des années qui viennent. Voilà ce que je voulais vous dire.

### **Monsieur BARATON**

Monsieur le Maire, d'abord tout n'est pas négatif puisque je vous ai dit que l'on était tout à fait d'accord sur la police municipale. Et quand je parle du toit des écoles c'est du positif, il s'agit de faire en sorte que si l'on fait des rénovations, il faut qu'elles se fassent aussi sur le thermique ; je ne vois pas en quoi tout est négatif.

Vous ne m'avez pas répondu sur la dalle Caravelle, sur l'accessibilité PMR de l'IME que l'on avait votée l'année dernière et aussi sur la piste du stade.

### **Monsieur le Maire**

La piste du stade s'inscrit dans un schéma directeur des équipements sportifs. On a d'autres priorités, on ne peut pas tout financer la même année, c'est évident. C'est la raison pour laquelle on étale ce schéma directeur sur plusieurs années, en relation d'ailleurs avec les associations sportives, c'est comme cela que l'on travaille.

En ce qui concerne la dalle Caravelle, je ne sais pas pourquoi vous dites que les partenaires ne veulent pas mettre d'argent, il y a des clés de répartition liées au statut de copropriétaire de cette dalle Caravelle. Cette dernière a des problèmes de structure, comme l'a dit Michel tout à l'heure, mais aussi des problèmes d'étanchéité, c'est un sujet qu'il faut absolument résoudre. Grâce au travail de Richard on est en train d'avancer sérieusement sur ce problème.

Pourquoi avons-nous retardé l'IME ? Il y a eu une fuite du réseau d'assainissement l'année dernière qui appartient à la ville de Paris parce que l'on est dans l'infrastructure. Cette fuite a créé un désordre absolument impressionnant : une fondrière de deux mètres de profondeur pratiquement sous le bâtiment. Il était donc impensable à ce moment-là, compte tenu du règlement du sinistre, de démarrer les travaux qui consistent à installer un ascenseur à cet endroit-là. Ce dernier était prévu pour 2020, on a dû le reporter pour ces raisons-là à 2021.

On va continuer, Monsieur Michel.

### **Monsieur MICHEL**

Sophie, je suis tout à fait favorable à ta proposition de visite contradictoire dans l'ensemble des groupes scolaires, y compris pour des déjeuners-tests, j'y participerai avec beaucoup de plaisir.

Monsieur Delaporte, je ne comprends pas lorsque vous critiquez les critiques, parce qu'elles peuvent être constructives et lorsque vous êtes dans la critique de la critique vous faites du négatif aussi.

Pour en revenir au DOB, je trouve insuffisant de refaire une demi-voirie, finalement, par an, parce que si ma mémoire est bonne on est sur deux projets de voirie sur deux ans dans lesquelles il y a Maurice de Hirsch, considérant que Maurice de Hirsch est provoqué par le projet I3F. On aurait donc pu imaginer trois rénovations par an, c'est largement possible.

Je ne vais pas revenir sur les taux, l'investissement par rapport aux autres villes parce qu'effectivement on en a longuement débattu, cela ne sert à rien. Mais il y a des voiries qui sont quand même en mauvais état depuis plusieurs années, on aurait pu imaginer un coup

d'accélérateur sur ces voiries-là et partir sur deux rénovations de voirie par an, ce n'est quand même pas inimaginable, pas fou pour une ville de plus de 20 000 habitants. S'il faut un peu plus d'argent il faut investir un peu plus, emprunter un peu plus.

Je finirai avec Pasteur, collège et élémentaire. Je suis ravi d'avoir enfin une communication officielle sur le projet du Collège Pasteur, parce que finalement, si l'on met de côté votre programme électoral qui prenait la forme d'une seule et unique communication sur le projet du Collège Pasteur, on a finalement ce soir une vraie communication. Merci pour cela. Merci pour le courrier que vous avez fait aux parents en date du 12 novembre, qui vient en réaction et en réponse à mon mail du 6 novembre qui reprend le calendrier que vous avez présenté là. Merci pour avoir enfin une communication officielle, merci beaucoup. Je fais partie de ces parents qui sont directement concernés, j'ai un fils qui intègre le collège l'année prochaine, je suis donc plutôt content d'avoir enfin une information. Je la trouve très tardive, je suis très agacé par cette information qui arrive de façon très tardive. Parce que l'on en parlait à l'occasion de l'élection municipale parce qu'il y avait eu des fuites et des bruits de couloir, c'est ce que j'ai écrit, non pas venant de vous puisque l'on n'avait aucune information. Mais cela circulait, on entendait un projet, une destruction à l'été 2021, on a glissé sur 2022 et finalement on atterrit sur 2023. Donc, vraiment merci pour cette communication. Je comprends que nous partons sur un projet de déconstruction-reconstruction, je ne comprends pas très bien un passage dans la lettre du 12 novembre et peut-être que je lirai ce passage si l'on a un peu de temps après. Déconstruction-reconstruction, très bien, je crois que vous étiez sur une rénovation au début, on part sur un projet total très coûteux, c'est une bonne chose en soi. Ce qui manquait c'était le calendrier, de savoir où l'on allait, ce soir je sais où l'on va, je le sais depuis le 12 novembre et j'ai la confirmation ce soir. Mais vous avouerez que cela fait quand même court, quand on inscrit des enfants dans des collèges je vous assure que cela fait court. Et je ne suis pas le premier à le dire, je ne serai certainement pas le dernier.

Sur le projet en lui-même, je ne comprends pas pourquoi, dans le courrier du 12 novembre, vous parlez de nouvelles mesures environnementales. Je ne comprends pas non plus pourquoi vous rattachez ou justifiez le retard dans la prise de décision et le glissement du calendrier sur 2023 au contexte sanitaire actuel. Je ne vois pas le lien entre la Covid et le glissement du calendrier du projet du Collège Pasteur. Et les mesures environnementales existent depuis belle lurette, tous les marchés publics intègrent des clauses environnementales, il n'y en a pas de nouvelles, cela ne justifie donc pas un retard et un glissement du programme.

J'ai une question sur l'école élémentaire. On parlait des WC, des 300 000 € au niveau de Pasteur, j'aimerais connaître dans les grandes lignes sur quoi vont porter ces 300 000 €. Je m'interroge sur les WC, effectivement Sophie il y a de nouveaux WC à l'école élémentaire Pasteur, quid de ce qu'ils deviendront lorsque le collège sera détruit ? Parce que, sauf erreur de ma part, les WC de l'élémentaire sont intégrés aux bâtiments du collège, finalement est-ce que cela revient à dire que l'on a refait des WC pour les détruire dans deux ans ? Quid des anciens WC qui sont toujours présents dans la cour élémentaire alors que l'on devait offrir aux enfants une cour plus grande, voire utiliser cet espace pour végétaliser dans une cour qui ne l'est pas ; on aurait donc pu imaginer cela. Et je vous rappelle quand même qu'à l'occasion du précédent mandat on parlait de ces nouveaux WC qui venaient remplacer les anciens, lesquels devaient donc être détruits mais ils sont toujours en place.

Voilà donc tout ce qui circule dans ma tête, je m'interroge donc sur la cohérence, la logique, le pourquoi du comment. Et encore une fois je ne suis pas contre le projet du Collège Pasteur, je veux simplement qu'il soit présenté au conseil, à la population, je souhaite qu'elle soit associée au projet parce que l'on parle quand même de plus de 400 élèves. On ne va pas rentrer dans un débat de chiffres, avec un nombre de parents, etc. Mais je vais quand même vous rappeler une chose qui est que l'on parle d'un collège qui fait partie des deux collèges d'enseignement général à La Celle-Saint-Cloud. Finalement, on parle de la moitié de la ville, grosso-modo, si l'on raisonne en sectorisation, ce n'est donc franchement pas anodin. On parle aussi de riverains qui sont

directement concernés parce que, contrairement à Victor Hugo, on a là une « mitoyenneté », une proximité qui est quand même très présente. Il me semble donc important que l'on ne se contente pas de donner un calendrier dans un DOB, il me semble important que ce projet soit montré au conseil, qu'il y ait une réunion de présentation avec le Département pour l'ensemble de la population et que la ville soit moteur sur le projet. Parce qu'au-delà de tout ce que j'ai rappelé : la mitoyenneté avec l'école élémentaire qui fait partie du même groupe, les riverains qui sont très proches, l'histoire des WC, il est évident que la population, à mon sens, doit être associée.

### **Monsieur le Maire**

Alors, on va vous répondre, peut-être dans l'ordre en commençant par la question de la voirie, Jean-Christian.

### **Monsieur SCHNELL**

Je suis très heureux de voir que vous arrivez à la même conclusion que nous : le besoin de rénovation de la voirie qu'il faut un peu accélérer. Quand Michel Aubouin a présenté le ROB, il n'a pas présenté le budget en détail, bien évidemment, il a présenté les opérations essentielles pour la voirie qui sont l'Avenue de Louveciennes et la section de l'Avenue Maurice de Hirsch. Il y a d'autres projets en 2021 : l'Allée du Coteau qui est assez courte aux Gressets, les reprises de tapis, ce n'est pas une réfection de chaussée mais des réfections sur de courtes sections de chaussée et il y aura aussi la Rue de l'Aqueduc. Il y a donc beaucoup d'investissements de voirie l'an prochain, et le budget est sensiblement supérieur à celui de l'année 2020.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Sur Pasteur, Sylvie.

### **Madame d'ESTÈVE**

Monsieur Michel, je suis contente de vous voir ce soir afin de vous expliquer un peu ce qu'il en est du Collège Pasteur. Lorsque j'ai été élue conseillère départementale en 2015, je me suis attachée à travailler à ce que nous ayons une rénovation de ce collège. Le travail a été effectué avec le Département dès l'année 2016, ils sont venus, on a travaillé et c'est vrai que dans un premier temps il était prévu, non pas une construction nouvelle mais une rénovation des bâtiments. Ils ont travaillé, je fais moi-même partie de la commission d'appel d'offres et des commissions de jurys au Département, nous n'en étions absolument pas là. Les services avaient travaillé sur une restructuration mais je n'avais vu aucun plan. En travaillant sur les possibilités des rénovations proposées, ils se sont rendu compte que ce n'était pas satisfaisant. Ils m'ont proposé, ainsi qu'à Monsieur Delaporte, une reconstruction totale du collège mais j'y inclue aussi, bien sûr, un gymnase ; il est prévu aussi un parking souterrain, un parvis qui n'existe pas aujourd'hui. A l'instant où je vous parle, je fais toujours partie de la commission d'appel d'offres, des jurys qui sont amenés à travailler et à étudier les différentes possibilités — c'est ce qui était exprimé dans la lettre —, les jurys de sélection. A aujourd'hui, je n'ai toujours pas vu aucun plan, pour l'instant ce sont les services qui travaillent. Il est bien notifié sur la lettre que les parents de Pasteur, de Morel de Vindé ont reçue ainsi que les fédérations, que le Département, jusqu'à la fin de l'année, retravaille sur une reprogrammation parce qu'il a fallu refaire la programmation à 100 %. J'avais déjà parlé de la reconstruction totale lors du dernier conseil municipal du mois de juin, j'avais annoncé dans cette instance que l'on ne parlait plus de rénovation mais de construction. Vous comprendrez que l'on ne peut pas faire de l'information auprès des parents de l'environnement du collège tant que l'on n'a pas de choses sérieuses à leur apporter. A ce jour on parle d'un projet qui ne va démarrer qu'en 2023, laissez donc le temps au Département de travailler sur ce projet, dès que l'on aura des informations bien évidemment que l'on informera au fur et à mesure les familles. Non seulement celles qui ont des enfants scolarisés dans ces secteurs-là, mais aussi les riverains. Mais pour l'instant c'est trop tôt.

### **Monsieur le Maire**

On va continuer à vous répondre, il nous faut remercier, Sylvie, le travail très important auprès du Président du Conseil départemental, de la commission, pour permettre d'aboutir à ce projet. C'est un projet très compliqué, très lourd, qui s'élève budgétairement à entre 20 et 30 millions d'euros, c'est considérable. C'est vrai que cela ne peut pas être réalisé en un claquement de doigts, il faut y travailler, il y a des programmations, des normes environnementales qui évoluent, pardon de vous dire qu'en matière environnementale les choses évoluent énormément, notamment dans le domaine de l'énergie. Cela a probablement expliqué un petit dérapage du projet. Ensuite, il faut accompagner le projet, nous l'accompagnons mais c'est le Département qui est maître d'œuvre.

Sur les questions concernant l'école élémentaire, Sophie tu veux intervenir ?

### **Madame TRINIAC**

Vous avez raison, sur les projets de destruction des toilettes qui sont dans la cour c'est prévu. Mais en 2020 on a connu une période de confinement qui a un peu freiné les projets, où les entreprises ne travaillaient pas toutes, où il faut lancer des marchés, où cela était compliqué. On avance, c'est prévu, une cour paysagée ou aménagée avec un peu plus de végétal, oui bien sûr, c'est ce qui est prévu. Cela se fera au fur et à mesure cet été, on recommence les travaux au niveau des toilettes mais le but est effectivement de détruire la partie centrale dans la cour.

### **Monsieur le Maire**

Tous ces éléments seront évidemment complétés dans la présentation du budget. Monsieur Michel, vous voulez rajouter quelque chose ?

### **Monsieur MICHEL**

Je vais faire très court. Je rebondis sur ce que tu viens de dire, Sophie. Certes, on se rappelle du confinement 1, mais le calendrier n'est pas celui-là sur les WC, ils ont été livrés en septembre, on est donc bien avant le confinement 1, en théorie il y avait une destruction des WC. Qui plus est, ces nouveaux WC sont arrivés en retard, il y a eu un glissement y compris à ce niveau-là. Je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec toi mais mon objectif n'est pas de polémiquer, il est de remettre un peu les choses à plat et de redonner les dates.

### **Madame TRINIAC**

On ne va pas parler WC toute la soirée. D'abord, les toilettes n'ont pas été livrées en septembre mais elles ont été faites l'année dernière, c'est cet été qu'il n'y a pas eu de travaux. C'est-à-dire que cet été on aurait dû construire des toilettes à l'intérieur de l'école, à droite et à gauche quand on rentre dans l'école, là où il n'existe aujourd'hui qu'une toilette adultes on devait en rajouter là ; ce sont ces travaux-là qui n'ont pas été faits cet été. Celles qui ont été faites dans les préaux et les préaux fermés l'ont été l'année dernière.

### **Monsieur le Maire**

Voilà, tout le monde a compris.

### **Monsieur MICHEL**

J'ai envie de vous répondre de communiquer, à ce moment-là, c'est aussi simple. Et Sylvie, j'entends tout ce que tu dis et j'en suis ravi. Mais il y a quand même une chose qui me chagrine : tu dis qu'il y avait un projet de rénovation qui s'est transformé en construction et qu'il y avait initialement une sorte de calendrier, en tout cas un début d'échéance. Et je reviens sur le mot « communication », c'est-à-dire que lorsque l'on commence à aborder un sujet la population pense que ce sujet va venir et qu'il va y avoir une concrétisation. Communiquez et dites qu'il y a un projet sous-jacent, qui est au travail au Département, suivi par la ville, mais qu'il ne viendra pas avant l'horizon 2022 ou 2023, mais commencez à donner un horizon. Parce que sinon on imagine et on attend que tous les ans il y ait un début de projet qui soit présenté.



**Madame d'ESTÈVE**

Nous ne pouvons pas vous donner de calendrier prévisionnel parce que nous ne l'avons pas.

**Monsieur le Maire**

Là-dessus, Sylvie, les choses sont toutes simples. Sylvie a demandé au Département le calendrier, on a eu beaucoup de mal à l'obtenir, on l'a obtenu et on l'a tout de suite diffusé aux parents d'élèves et aux enseignants, il a été repris dans un courrier. Monsieur Baraton.

**Monsieur BARATON**

Une dernière chose sur le collège : la cantine se situe sur pilotis au-dessus d'une partie de la cour du primaire, il n'y a pas d'ambiguïté, il n'y aura pas une reprise d'une partie de l'école primaire pour le collège ?

**Monsieur le Maire**

C'est trop tôt pour le dire, sur un projet comme celui-là personne ne peut le dire aujourd'hui.

**Madame d'ESTÈVE**

Effectivement, on n'a pas d'éléments. Ce que j'ai cru comprendre, mais je n'ai encore rien vu, c'est que toute la partie administrative du collège ne serait pas à l'endroit où elle est aujourd'hui. C'est ce que l'on m'a dit, j'attends de voir.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'il faut prendre les choses sereinement et posément, au fur et à mesure. L'important c'est que nous soyons, via Sylvie, très présents pour suivre l'avancement du projet, mais on ne peut pas dire dans le détail comment cela va se passer en 2024 ou 2025, évidemment.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ces orientations budgétaires, sachant qu'elles se traduiront dans le budget qui vous sera présenté le 15 décembre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil Municipal,  
PREND ACTE

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour la période 2021-2023 a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la Ville, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **IV. AMÉNAGEMENT – BÂTIMENTS - TRANSPORTS**

### **1. Remise partielle du loyer commercial du restaurant « Au Petit Chez soi »**

**Monsieur AUBOUIN**

Vous savez que la commune est propriétaire du restaurant qui se trouve dans le bourg. Nos locataires nous ont demandé une remise partielle de leur loyer commercial correspondant à

l'absence d'exploitation pendant la période de confinement. Nous proposons donc une remise partielle du loyer correspondant au deuxième trimestre 2020. C'est une mesure que doivent faire tous les propriétaires qui peuvent le faire, avec bienveillance.

### **Monsieur le Maire**

Merci Michel. On fera d'ailleurs un point tout à l'heure dans le débat sur les commerces, on aura l'occasion d'en reparler. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Michel.

### **Monsieur MICHEL**

Juste une question d'ordre technique : j'imagine que le montant exprimé est le loyer hors charges et hors taxes ?

### **Monsieur AUBOUIN**

En fait, c'est le loyer perçu par la commune, tout simplement, les charges n'interviennent donc pas dans cette affaire et les taxes non plus.

### **Monsieur le Maire**

Oui, c'est le loyer facturé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 4 novembre 2020,

Considérant l'importance de soutenir les commerces de proximité situés sur la Commune,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'octroyer AU PETIT CHEZ SOI – PAJO SAS représenté par Monsieur HILLAIRAUD une remise partielle du loyer commercial correspondant au second trimestre 2020 soit un montant de 9 505,05 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Opposition au transfert de compétence en matière de PLU, ou de document d'urbanisme en tenant lieu, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

### **Monsieur SCHNELL**

Je vais la lire : « *Considérant que la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de compétence en matière de PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération dans les trois ans à compter de la date de publication de la loi* ».

Il y avait un mécanisme qui pouvait faire que l'on ne transférait pas cette compétence, qui demandait qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'oppose par délibération à ce transfert. Lorsque l'on a appliqué la Loi ALUR, les communes ont voté le non-transfert de la compétence.

Maintenant, on arrive à aujourd'hui : « *Cependant la Loi ALUR a intégré un mécanisme prévoyant expressément un nouveau transfert de plein droit automatique de cette compétence des communes vers leur intercommunalité le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il est à nouveau possible de s'opposer à ce transfert de compétence dans les mêmes conditions que précédemment. Ainsi, pour les communes membres de Versailles Grand Parc, la question du transfert de leur compétence en matière de documents d'urbanisme vers leur intercommunalité se repose, après l'élection du président de la communauté d'agglomération lors du conseil communautaire du 7 juillet dernier, et doit donc être réexaminé dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. A cet effet, les communes souhaitant renouveler leur opposition au transfert de leur compétence en matière de gestion et d'élaboration des documents d'urbanisme, doivent exprimer cette opposition par délibération rendue exécutoire entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020, notamment par sa transmission à la préfecture des Yvelines. En application de ces dispositions, la commune souhaitant conserver sa compétence en matière de PLU, le conseil municipal devra exprimer à nouveau son opposition au transfert de compétence en matière de PLU, ou de document d'urbanisme en tenant lieu, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors de la séance du 17 novembre 2020. Puis, il sera demandé au conseil communautaire de prendre acte de cette délibération transmise à Monsieur le Préfet avant le 31 décembre 2020, qui entérinera le non-transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de Versailles Grand Parc s'y opposent par délibération* ».

Il est donc proposé au conseil municipal de réaffirmer son opposition au transfert de compétence.

### **Monsieur le Maire**

Je précise tout de suite que ce n'est pas une opposition belliqueuse avec les autres membres de VGP. Dans le cadre de VGP, tout le monde est d'accord pour que la compétence PLU reste communale. On a transféré la compétence PLU au niveau de VGP avec 19 communes qui ont chacune des situations totalement différentes : on a des communes très rurales, des communes forestières, des communes urbaines, une grande ville avec Versailles, c'est vrai que cela n'aurait aucun sens. Parce que l'on ne peut pas avoir des règles qui soient valables pour toutes les communes en même temps.

Le principe a donc été acquis unanimement au niveau des élus de VGP et du Bureau des maires de VGP de ne pas aller vers le transfert de compétence mais de s'y opposer. La notion d'opposition est une unanimité pour que l'on conserve une compétence municipale.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Dominique.

### **Madame PAGES**

Je suis tout à fait novice sur la Loi ALUR, le PLU, etc., mais j'ai noté dans certaines communes d'Île-de-France une urbanisation sauvage depuis que la loi a changé, avec des constructions grandissantes. C'est vrai qu'ici, Michel le disait, on a beaucoup d'arbres et il me paraît important — ce n'est peut-être pas lié mais je pense que ça l'est quand même — de garder la main sur notre devenir. A Rueil-Malmaison il y a une urbanisation sauvage, que ce soit en maisons ou en immeubles, c'est frappant. En plus dans des pentes où manifestement, une fois que ce sera bien bétonné, il n'y aura pas d'écoulement d'eau lorsqu'il pleuvra. C'est donc quand même assez préjudiciable en matière, non pas écologique, mais de glissement de terrain. Il me semble que cela est lié, Olivier, et du coup garder la main sur ce que l'on fait sur notre commune me paraît hyper important.

**Monsieur le Maire**

Absolument. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci beaucoup.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment l'article 136-II,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Celle Saint-Cloud du 28 février 2017 par laquelle la Ville s'est opposée au transfert de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Celle Saint-Cloud approuvé le 13 juin 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Celle Saint-Cloud du 9 juin 2020 portant délégation de compétences au Maire pour la mandature 2020-2026,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Bâtiments – Transports réunie le 4 novembre 2020,

Considérant que la loi ALUR (article 136-II) a intégré un mécanisme prévoyant expressément un nouveau transfert de plein droit automatique de cette compétence des communes vers leur intercommunalité « (...) le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires », soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant qu'il est de nouveau possible de s'opposer à ce transfert de compétence en matière de PLU, ou de document d'urbanisme en tenant lieu, selon les mêmes modalités que précédemment,

Considérant que pour les communes membres de Versailles Grand Parc, la question du transfert de leur compétence en matière de document d'urbanisme vers l'Intercommunalité se repose après l'élection du Président de la Communauté d'agglomération lors du Conseil communautaire du 7 juillet dernier et que cette question doit être examinée dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant qu'à cet effet, les communes souhaitant renouveler leur opposition au transfert de leur compétence en matière de documents d'urbanisme à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doivent exprimer cette opposition par délibération rendue exécutoire entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020, notamment par sa transmission à la Préfecture des Yvelines,

Considérant qu'il sera demandé au Conseil communautaire de prendre acte de cette délibération,

Considérant que cette délibération sera transmise à M. le Préfet des Yvelines avant le 31 décembre 2020,

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Préfet examinera si les conditions sont réunies pour constater le nouveau report du transfert de compétence en matière de documents d'urbanisme à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, c'est à dire :

- qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y sont opposées par délibération ;
- que les délibérations des communes exprimant leur opposition à ce transfert aient été transmises au Préfet entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence de la ville de La Celle Saint-Cloud en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- précise que cette délibération, transmise à M. le Préfet des Yvelines avant le 31 décembre 2020, entérinera le non transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de Versailles Grand Parc s'y opposent par délibération.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Convention de transfert de propriété d'équipements sonores pour personnes non-voyantes et malvoyantes entre le Rotary Club « La Celle Saint-Cloud / Bougival » et la ville de La Celle Saint-Cloud**

#### **Monsieur SCHNELL**

Dans le cadre de son action visant à lutter contre les conséquences du handicap, le Rotary Club La Celle Saint-Cloud / Bougival a décidé d'offrir en 2020 à la commune 12 caissons de signaux piétons sonorisés, dans le but d'améliorer la sécurité des déplacements piétonniers des personnes non-voyantes et malvoyantes.

C'est un système qui est sur les feux, les malvoyants ont une petite télécommande qui leur permet, lorsqu'ils sont devant le feu, en appuyant dessus, de savoir quel est l'état du feu. C'est sonore, on dit quel est le feu et s'il est rouge ou vert et cela permet de traverser à ce moment-là. Et pour information c'est la troisième année que le Rotary nous offre des caissons sonorisés.

Ces caissons ont pour objectif de permettre la sonorisation de quatre traversées piétonnes réparties sur deux carrefours : le carrefour Duchesne-Grande Terrasse en face du Leader Price et le carrefour Duchesne-Molière en haut de l'Avenue Duchesne. Avec ces 12 caissons supplémentaires, maintenant c'est complètement installé en traversées piétonnes sonorisées, depuis le Rond-point Bel Air jusqu'à la mairie.

Le Rotary Club a donc acquis ces caissons auprès de la société Citéos, la mairie a installé ces caissons, puisqu'ils sont installés à l'heure qu'il est, et la convention que l'on vous demande d'approuver est de donner l'autorisation au Maire de signer et simplement la traduction du transfert de propriété de ces signaux à la ville qui, en contrepartie, doit en assurer l'entretien.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

#### **Monsieur BARATON**

Sait-on aujourd'hui combien de gens utilisent ce système ?

#### **Monsieur SCHNELL**

Nous n'avons pas de chiffres, je pense que le nombre est très limité. Le point est que pour que ce soit utilisé il faut qu'il y ait une continuité de cheminement. Pour l'instant cela était encore parcellaire, mais c'est une obligation légale de l'installer, petit à petit l'ensemble des feux seront équipés de ce dispositif. A ce moment-là cela pourra être vraiment utilisé et efficace.

#### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le don du Rotary Club « La Celle Saint-Cloud / Bougival », à la Commune, en accord avec Monsieur le Maire de La Celle Saint-Cloud, de douze caissons de signaux piétons sonorisés, dans le but d'améliorer la sécurité des déplacements piétonniers des personnes non-voyantes et malvoyantes,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports réunie le 4 novembre 2020,

Considérant que ces aménagements entrent dans le cadre de la politique municipale en matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,

Considérant que les frais d'installation sont pris en charge par la ville de La Celle Saint-Cloud, pour un montant de 3 918,98 € TTC et que les crédits nécessaires à cette installation ont été prévus au Budget primitif communal 2020,

Considérant que ce don entraîne le transfert de propriété des signaux piétons sonorisés au profit de la commune de La Celle Saint-Cloud,

Considérant que la présente convention précise les modalités de ce transfert,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de propriété d'équipements sonores (douze caissons) à destination des personnes non-voyantes et malvoyantes, entre le Rotary Club « La Celle Saint-Cloud / Bougival » et la commune de La Celle Saint-Cloud.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### 4. Décisions municipales

##### Monsieur le Maire

Nous avons fini l'ordre du jour du conseil municipal, il y a les décisions municipales, Laurent tu nous les lis ?

##### Laurent DUFOUR

**Décision municipale n° 2020.16 du 12/10/2020** : Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 25/06/2020, vol Renault FP-759-VQ. Il est décidé d'accepter la somme de 54 742,98 € en règlement des dommages dus au sinistre du 25/06/2020.

**Décision municipale n° 2020.17 du 27/10/2020** : Acceptation d'une indemnité, règlement du sinistre du 19/11/2018, dommages sur un candélabre Grande Rue. Il est décidé d'accepter la somme de 429,86 € en règlement des dommages dus au sinistre du 19/11/2018.

##### Monsieur le Maire

Merci Laurent.

## V. INFORMATIONS GÉNÉRALES

##### Monsieur le Maire

Quelques points d'information générale, Pierre Soudry peut-être sur le Cœur de Ville et la médiathèque.

##### Monsieur SOUDRY

Oui, un point sur le Cœur de Ville. Lors du dernier conseil, nous avons approuvé le principe de passation d'une concession d'aménagement avec la société Citallios et le traité de concession avec cette société a été signé le 29 octobre. Citallios a aussitôt engagé ses travaux et nous avons eu une première réunion avec eux pour définir le calendrier et les priorités des quatre prochains mois, c'est-à-dire jusqu'aux vacances de février.

Trois priorités ont été retenues pour cette période :

- Arrêter le schéma urbain définitif, on était sur un schéma provisoire d'intention il faut maintenant passer au schéma urbain définitif ;
- Ensuite, il faut définir de façon précise les espaces publics de voirie à réaliser, notamment de façon à pouvoir en discuter avec le Département ;
- Et enfin, assurer la cohérence du projet de médiathèque avec le projet d'aménagement du Cœur de ville.

On peut reprendre rapidement chacun de ces points ; le premier c'est le schéma urbain. Citallios a confié à l'agence Devillers une mission de quatre mois pour élaborer avec nous ce schéma. C'est Magali Volkwein, qui avait déjà travaillé pour la ville pour élaborer le schéma d'intention, qui est chargée d'animer cette mission. Elle doit proposer et élaborer différents scénarios d'aménagement du site et les visualiser à travers la réalisation d'une maquette. Sur cette base, une réunion de présentation et surtout de discussion sera organisée fin décembre-début janvier avec les membres du conseil intéressés par la réussite du projet. On aura donc à se revoir, pour tous ceux qui sont intéressés par la réussite du projet, pour examiner et déterminer le scénario d'aménagement du schéma urbain définitif. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point ce sont les espaces publics de voirie. C'est par là que Citallios va commencer les travaux et d'ailleurs il veut assez vite, pratiquement dès le mois de mars, commencer à passer des marchés de maîtrise d'œuvre d'exécution. Il faut donc que l'on convienne de façon précise de ce que l'on va faire en matière de voirie, sur l'Avenue de la Drionne — on en a déjà parlé mais là il faut le formaliser —, sur la rue intérieure, le parvis de l'Hôtel de ville et, globalement, le stationnement à offrir sur le site. C'est donc le deuxième point que nous devons, dans les quatre mois, arriver à arrêter.

Enfin, le troisième point c'est la coordination avec le projet de médiathèque. Vous connaissez le projet de médiathèque, on en a déjà montré une vue, il a été conçu jusqu'ici de façon indépendante. Il convient maintenant de l'intégrer dans le projet de Cœur de ville, en particulier avec la Coulée verte à réaliser ainsi qu'avec la rue intérieure. A titre d'exemple il est très important, maintenant que l'on va passer à l'avant-projet détaillé pour la médiathèque, d'avoir une idée précise du nivellement de la rue intérieure. Est-ce qu'elle est à la côte 112, 112,2, 112,3 ? Parce que dans la hauteur de plafond, 20 ou 30 centimètres ce n'est pas la même chose, étant donné que la médiathèque est contrainte sur le haut par le niveau du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville parce que l'on ne peut pas aller plus haut. Il faut donc voir à quel niveau précis va se situer la rue intérieure pour déterminer les hauteurs de plafond à l'intérieur de la médiathèque. C'est un exemple mais il y a un certain nombre de points à coordonner maintenant entre la médiathèque et l'aménageur, pour bien pouvoir finaliser la médiathèque. L'objectif est donc d'avoir un avant-projet détaillé en mars prochain, de façon à pouvoir déposer la demande de permis de construire en avril-mai.

La médiathèque attendait un peu que l'aménageur arrive, mais ce temps n'a pas été inutile, il a permis d'améliorer encore le projet de médiathèque, notamment en ce qui concerne la partie de la médiathèque implantée dans le hall ouest. Vous savez que la médiathèque est à la fois, et pour la plus grande partie, construite en extension, mais l'originalité du projet est qu'elle se prolonge aussi à l'intérieur de l'Hôtel de ville sur le hall ouest. Au début il avait été prévu de transférer les salons d'exposition dans le hall ouest et de faire une continuité des salons d'exposition avec la partie extérieure de la médiathèque. Il est finalement apparu que cette solution n'était pas forcément la

meilleure, c'est assez compliqué d'organiser les salons d'exposition ici. Il a donc été décidé de maintenir les salons d'exposition finalement à la place où ils sont, on ne les bougera pas. Mais, par contre, d'utiliser — et c'est très important — l'espace ainsi libéré dans le hall ouest pour implanter un véritable espace numérique de 170 m<sup>2</sup>, qui comprendra un atelier multimédia, un espace de formation, un Fab Lab. Chacun sait ce qu'est un Fab Lab, bien sûr, c'est un endroit où il y a de nouveaux appareils, par exemple une imprimante 3D qui sera éventuellement à la disposition des Cellois qui voudront faire des pièces ; également tout un ensemble d'appareils dans ce Fab Lab. C'est donc assez intéressant, assez nouveau d'avoir tout cet espace numérique dans la médiathèque. On aura l'occasion de reparler de tout cela, je pense que l'on aura une réunion du conseil l'année prochaine pour lancer la demande de subvention. Ce sera peut-être l'occasion de focaliser sur la version définitive de la médiathèque.

Voilà donc les trois points sur lesquels nous travaillons, avec les rendez-vous que l'on va organiser sur le schéma urbain dans un premier temps et sur la médiathèque pour les quatre premiers mois. Et bien sûr il y aura d'autres rendez-vous après les vacances de février, mais pour le moment c'est ce qui est prévu pour les quatre mois.

### **Monsieur le Maire**

J'insiste : je reprends la proposition de Pierre d'organiser, si possible avant la fin de cette année et au pire début janvier, une réunion de concertation avec tous les conseillers municipaux qui souhaitent que le projet avance et réussisse ; je pense que c'est quelque chose de tout à fait important. Merci Pierre.

### **Monsieur VIGNES**

Vous avez vu que les travaux de la passerelle provisoire sont bien avancés à la gare de La Celle Saint-Cloud. Cette passerelle va donc permettre la démolition de la passerelle puis la reconstruction au même endroit de la nouvelle passerelle qui sera dotée d'un ascenseur de chaque côté. Pour un objectif de fin de travaux à l'automne 2021.

### **Monsieur le Maire**

Merci Benoît. Valérie.

### **Madame LABORDE**

Je vais peut-être juste vous donner quelques nouvelles de la saison culturelle. Vous le savez, vous avez suivi les aléas, après avoir proposé du théâtre à 19 heures nous n'avons pas eu le temps de le mettre en place puisque nous avons été confinés. Malheureusement, pour l'instant les spectacles sont annulés au fur et à mesure, c'est-à-dire que pour l'instant ils ne sont annulés que jusqu'à fin novembre, on verra bien ce qu'il en est. Et ils sont reportés à la saison prochaine, pas forcément à la même date mais sur la totalité de la saison.

La proposition est faite du remboursement des places, pour ceux qui les avaient prises, ce qui est à la fois plus simple pour la gestion interne, et également pour les spectateurs qui reprendront leurs places à ce moment-là. En espérant pouvoir ouvrir les jauges de manière plus importante et à nouveau avoir un théâtre plein. Parce qu'il faut quand même savoir que sur les spectacles de début d'année il y avait une liste d'attente très importante, il y a donc vraiment un désir de sortir au théâtre.

Ensuite, toutes les médiations culturelles : collèges au cinéma, écoles au cinéma, lycées au cinéma, sont repositionnées pour l'instant en janvier 2021. C'est toujours pareil, on verra bien si cela peut être tenu ou pas.

Concernant La Route des Contes, qui devait commencer le 10 novembre, nous avons pris la décision de la reporter d'un an. Elle aura donc lieu l'année prochaine sur ce thème de la Syrie, en



novembre ou décembre, c'est une très belle exposition. On avait d'abord imaginé la mettre en janvier et on s'est dit que c'était trop aléatoire. Cela fonctionne avec nos différents partenaires : la MJC, le Carré des Arts, l'EAJ, on la reporte donc d'un an complètement.

Les 50 ans du Carré des Arts vont certainement se transformer en 51 ans, au lieu d'être fêtés en 2021 ils le seront en 2022, mais ce n'est peut-être pas très grave.

Je voulais aussi vous dire que le Carré des Arts et la MJC continuent de donner des cours en visio, autant que possible, ils l'avaient très bien fait au premier confinement, ils ont donc repris leurs habitudes et cela marche très bien, tant que c'est possible, que les gens ont les instruments.

Enfin, dernière chose : les bibliothèques. Un drive a été mis en place très rapidement également, à la fois sur Beldern et sur le Centre social et sur la bibliothèque d'Elysées 1.

Pour le Marché de Noël, après avoir envisagé beaucoup de solutions, nous avons décidé de le supprimer, nous allons proposer un marché virtuel aux artisans qui avaient souhaité participer à ce marché.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Laurent, peut-être, sur le commerce.

### **Monsieur BOUMENDIL**

Un point rapide sur les marchés de La Celle-Saint-Cloud, nos trois marchés qui déroulent cinq séances durant la semaine. Désormais le marché Berthet est dans un strict filtrage afin de respecter la jauge de 110 personnes dans la halle. Les bornes de gel sont arrivées, on a désormais trois points de gel dans le marché Berthet, avec des distributeurs bien sécurisés avec une petite pédale. On a pu aussi mettre en place du gel sur les deux autres marchés ouverts, cette fois-ci avec un dispositif un peu plus léger et grâce au service Menuiserie de la ville ; ils ont pu nous faire vite fait un petit distributeur très pratique.

Depuis samedi dernier on a pu voir le retour de nos deux commerces qui ont des activités dites « non essentielles », désolé de ce terme un peu péjoratif : notre fleuriste et notre marchand de bijoux ont donc pu revenir dans le strict respect d'un « click and collect ». On a très rapidement travaillé sur un protocole qu'ils ont signé afin qu'ils puissent revenir et maintenir une activité, parce qu'évidemment pour eux c'était un chiffre d'affaire à zéro. Premier retour positif samedi, bien sûr cela se poursuivra de samedi en samedi tant que ce confinement sera effectif.

Pour nos commerces, malheureusement on a connu le couvre-feu, on a donc mis en place une communication très rapide sur le site de la ville pour mettre en avant ce que nos restaurateurs, qui étaient les premiers touchés par ce couvre-feu, mettaient en place, c'est-à-dire des horaires décalés, des plats à emporter et de la livraison. Et malheureusement on a été rejoints, dès le 29 octobre, par ce confinement où là un peu plus de 35 commerces de la ville sont en fermeture administrative. Parmi les 35, si l'on prend par exemple les agences immobilières elles n'ont pas la possibilité de faire du click and collect, ce qui nous ramène à peu près à 25 commerces qui sont en capacité de faire du click and collect. Tels que les restaurants, les fleuristes, les coiffeurs, les instituts de beauté et les marchands de textile. Tout ceci représente donc 25 commerces qui sont en partie présents sur la carte interactive de VGP qui a été mise en place sur le site de La Celle-Saint-Cloud dès le 3 novembre, où chacun a pu s'inscrire et mettre en avant son commerce suivant ses propres critères d'application de la règle de confinement.

Et nous sommes sur le point d'annoncer un nouveau site, cette fois-ci hébergé sur le site de La Celle-Saint-Cloud, où l'on va mettre un portail et mettre en avant toutes les offres de click and collect de nos commerçants. Avec des informations qu'ils maîtriseront eux-mêmes et pour lequel nous faisons un accompagnement particulier et clairement des développements que nous prenons

en charge au niveau de la ville. Là, par contre, ce sont les commerçants qui ont un peu de mal à aller aussi vite que ce que nous sommes capables de faire. Ce sont donc quelques jours de décalage puisque normalement cela aurait dû être en ligne aujourd'hui ou hier, ils sont en train de finir de rédiger leurs catalogues et leurs offres de click and collect.

On est donc, bien sûr, en première ligne en accompagnement de nos commerces, on est très préoccupés par cette situation économique qui va forcément les impacter. Et l'on fait tout ce qui est nécessaire pour aider à leur visibilité et à maintenir un minimum de revenus.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Laurent. Qui veut intervenir ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

D'abord en faisant un peu d'humour, je dirais que c'est dommage que le Rotary n'offre pas des radars pédagogiques, mais il paraît que la pièce est commandée, j'ai donc bon espoir.

Monsieur Soudry a évoqué le Cœur de ville, avez-vous intégré maintenant la possibilité d'avoir des logements à caractère social dans l'ensemble ? Et puisque je parle des logements sociaux sur la ville, aujourd'hui, si j'ai bien compris, on en a 1 710. Mais en fait il y en a quand même 250 qui ne sont pas actuellement construits. Serait-il possible de faire un jour le point ? Entre les 78 à Maurice de Hirsch qui sont en stand-by parce que l'entreprise a fait faillite, les 12 à la Poste et les 67 Avenue Jean Moulin pour lesquels on n'a pas grand-chose, et surtout les 2 qui concernent les 66 sur Maurice de Hirsch et les 48 à la piscine, pour lesquels le PLU actuel ne permet pas la construction. On remercie donc la préfecture, dans son infinie bonté, de nous les compter, mais j'aimerais bien que l'on ait, dans une commission ad hoc, un point sur toutes ces constructions.

### **Monsieur le Maire**

Comme vous l'avez dit, le PLU aujourd'hui ne le permet pas, mais c'est la raison pour laquelle nous avons lancé une mise en compatibilité du PLU qui va permettre de les réaliser. Et comme vous avez fait vous-même des observations sur le registre de l'enquête publique, nous attendons le rapport du commissaire enquêteur. Dès que nous l'aurons, nous proposerons au conseil municipal d'approuver la modification du PLU, ce qui permettra la réalisation des constructions en question. Georges, tu voulais intervenir ?

### **Monsieur LEFEBURE**

Je voulais poser quelques questions concernant le petit commerce de proximité. On a vu aujourd'hui que l'on a voté une remise partielle de loyer pour le Petit Chez Soi, c'est très bien, est-ce que l'on sait si d'autres bailleurs ont accordé des facilités pour les autres commerces ? Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, au niveau du marché qui a fermé au premier confinement, est-ce qu'il y a eu une remise de loyer d'emplacement sur le marché ?

### **Monsieur BOUMENDIL**

Au niveau des bailleurs, on n'a aucune visibilité sur les bailleurs privés. Le seul bailleur dont nous sommes proches est Elogie Siemp et nous savons qu'il a été très généreux vis-à-vis de tous les commerces qu'il gère au niveau de la ville et qu'il a fait des remises substantielles aux commerces par rapport au premier confinement. Pour les autres bailleurs sociaux, voire les foncières, le sujet est ouvert, on a même un peu pressé ces foncières pour qu'elles soient un peu plus généreuses et on attend le retour.

Concernant les marchés, la ville n'a pas exigé de la part de Mandon, c'est-à-dire le délégataire, la quote-part correspondant aux loyers qu'ils n'ont pas perçus pendant ce confinement. Sauf que Mandon avait oublié de compenser les commerçants, nous avons donc fait l'effort, vis-à-vis de Mandon, de diminuer la note concernant le confinement et bientôt les commerçants seront eux-mêmes compensés du droit de place qui ne leur sera pas exigé pendant cette même période du confinement.

### **Monsieur le Maire**

Merci. D'autres interventions ? Madame Delaigue.

### **Madame DELAIGUE**

J'ai une question concernant Beauregard. Lors du dernier conseil c'était mentionné dans le compte-rendu, il y avait deux candidats pour reprendre le Franprix, est-ce que cela avance ?

Et j'avais posé une question tout à l'heure mais je la reprends maintenant, concernant la reprise des travaux Avenue Maurice de Hirsch. Qu'en est-il, puisqu'il semble que la société n'ait pas pu continuer ces travaux ? Merci.

### **Monsieur BOUMENDIL**

Nous travaillons activement à la reprise, avec l'aide la Siemp, de l'ex-Franprix. En effet, deux candidats ont été auditionnés et ont des candidatures valables, une troisième est arrivée il y a moins d'une semaine, les candidatures affluent donc. Pour l'instant, la Siemp se réserve le droit de ne pas mettre encore une commission d'attribution, il y a quelques petits détails juridiques à régler avec l'ancien locataire, celui qui a pris la location sans réellement faire son office de commerçant. A ce détail près, tout va bien et on aura un jour, en 2021, un repreneur pour ce Franprix.

### **Monsieur le Maire**

Merci Laurent. Pour les travaux Maurice de Hirsch, effectivement nous avons rencontré I3F qui doit relancer prochainement.

### **Monsieur SCHNELL**

Effectivement, les travaux ont été arrêtés depuis maintenant plusieurs mois, avant le confinement, en raison de difficultés rencontrées par l'entreprise, à la fois financières et aussi dans la qualité des travaux réalisés ; l'entreprise n'est donc plus attributaire du marché. I3F a relancé le marché, a trouvé une entreprise qui va recommencer début 2021, ce qui fait quand même un retard et sans doute un télescopage des travaux avec la deuxième tranche qui va commencer peu de temps après.

### **Monsieur le Maire**

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance du conseil. Le prochain conseil sur le budget sera le 15 décembre.

### **Madame DELAIGUE**

Serait-il possible d'avoir la présentation du DOB qui nous a été faite, s'il-vous-plait ?

### **Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame DELAIGUE**

Merci.

**Monsieur le Maire**

Bonne soirée à tous et au 15.

- : - : - : - :